MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit :
Ministère des Affaires culturelles
du Québec

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05666-7
ISSN 0714-4083
Éditeur officiel du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Lemay
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année budgétaire qui s'est achevée le 31 mars 1983.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires culturelles,

Clément Richard

Québec, juin 1983

Table des matières

Première partie

Présentation du Ministère: 7
— Loi constitutive 7
— Lois administrées par le Ministère 7
— Organigramme 28
— Effectif 8

Deuxième partie

Présentation des programmes : 10
— Description des différents programmes 10
— Sommaire des crédits 11
— Répartition des crédits 12

Programme I — Livres et autres imprimés 13
— Aide à la publication et à la vente du livre 13
— Développement d'un réseau de bibliothèques publiques 16
— Bibliothèque nationale du Québec 17

Programme II — Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels 20
— Conservation et utilisation des archives 20
— Conservation des sites et des biens historiques et archéologiques 21

Programme III — Gestion interne et soutien 30
— Direction et soutien administratif 30
— Direction des bureaux régionaux 35

Programme IV — Arts plastiques 36
— Direction des arts de l'environnement 36
— Direction générale des musées 38

Programme V — Arts d'interprétation 43
— Enseignement des arts d'interprétation 43
— Soutien des arts d'interprétation 44

Programme VI — Cinéma 51
— Soutien et promotion du cinéma 51

Annexe 53

Première partie

Présentation du ministère des Affaires culturelles

Loi constitutive

Le ministère des Affaires culturelles a été créé le 24 mars 1961 par une loi de l'Assemblée nationale. Cette législation donne au Ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur. De façon spécifique, cette loi charge le Ministre de l'administration des bibliothèques publiques, des musées provinciaux, des archives nationales, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des concours artistiques, littéraires ou scientifiques. Au fil des années, le mandat confié au ministère des Affaires culturelles par voie de législation a été élargi et précisé.

Lois administrées par le Ministère

Les autres lois administrées par le ministère des Affaires culturelles sont les suivantes :

— la Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., chapitre A-27) ;
— la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (chapitre B-2) ;
— la Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., chapitre B-3) ;
— la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ;
— la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18 et S.R.Q., 1964, chapitre 55) ;
— la Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., chapitre C-51) ;
— la Loi sur le Conseil d'artisanat (L.R.Q., chapitre C-56) ;
— la Loi sur le conservatoire (L.R.Q., chapitre C-62) ;
— la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1) ;
— la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre I-13.2 et décret 2017-82 du 9 septembre 1982) ;
— la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., chapitre M-42) ;
— la Loi sur les musées (L.R.Q., chapitre M-43) ;
— la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., chapitre S-10.01) ;
— la Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-12.1) ;
— la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01).

Programme législatif :

Au cours de l'exercice 1982-1983, le ministère des Affaires culturelles a soumis à l'Assemblée nationale le programme législatif suivant :

— projet de loi sur le cinéma et la vidéo (projet 109) ;
— projet de loi sur les archives.

Répartition de l'effectif du ministère par unité administrative

Directions / Catégorie d'emploi	Commission des biens culturels	Bureau de surveillance du cinéma	Bureau des sous-ministres	Planification programmation	Communications	Bureaux régionaux	Direction générale de l'administration	Arts, lettres cinéma	Patrimoine	Musées	Archives nationales	Bibliothèque nationale	Conservatoires	Total
Catégorie d'emploi														
Hors-cadre		6	4											10
Cadres supérieurs	2	1	3	3	1	3	4	11	9	6	4	6	14	67
Professionnels			6	10	9	27	24	28	68	49	35	37	6	300
Personnel enseignant													131	131
Agents de maîtrise		1				2	1		1		1	1	1	8
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3	15	7	3	15	12	41	22	45	30	39	79	56	368
Ouvriers		4					6		2	7	1	4	5	28
Total	**5**	**27**	**20**	**16**	**25**	**44**	**76**	**61**	**125**	**92**	**80**	**128**	**213**	**912**

Répartition de l'effectif

Hommes et femmes, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Hors-cadre	7	3	10
Cadres supérieurs	53	6	59
Professionnels	191	102	293
Enseignants	80	51	131
Agents de maîtrise	4	3	7
Personnel de bureau, techniciens et autres	91	267	358
Ouvriers	25	2	27
Total	**451**	**434**	**885**

N.B. : La différence entre les totaux des deux tableaux s'explique par le nombre de postes vacants, soit 27.

Deuxième partie

Les programmes d'activités du ministère des Affaires culturelles

Dans la structure du ministère des Affaires culturelles, les programmes se répartissent entre le secteur des arts et celui des lettres et des biens culturels.

Le secteur des lettres et des biens culturels englobe les activités concernant les livres et autres imprimés (programme 1) ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels (programme 2). Ce secteur regroupe, de plus, les activités de gestion interne et de soutien (programme 3). Quant au secteur des arts, il comprend les activités reliées aux arts de l'environnement visuel (programme 4), aux arts d'interprétation (programme 5) et au cinéma (programme 6).

Programme 1

Livres et autres imprimés

Ce programme vise à favoriser l'essor de la littérature et à faciliter l'accès de celle-ci à la population.

Éléments du programme

1. Aide à la publication et à la vente du livre
2. Développement d'un réseau de bibliothèques publiques
3. Bibliothèque nationale

Programme 2

Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels

Ce programme a pour objet la conservation et la mise en valeur des objets, oeuvres d'art, documents, meubles ou immeubles qui présentent un intérêt historique, esthétique ou pittoresque, particulier pour le Québec.

Éléments du programme

1. Conservation et utilisation des archives
2. Conservation des sites et des biens historiques et archéologiques
3. Commission des biens culturels

Programme 3

Gestion interne et soutien

Ce programme a pour objet la planification, la direction et la coordination des ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Éléments du programme

1. Soutien et promotion du cinéma
2. Bureau de surveillance du cinéma

Programme 4

Arts de l'environnement visuel

Ce programme vise à développer les arts de l'environnement visuel ainsi qu'à en favoriser l'accès au public.

Éléments du programme

1. Amélioration de l'environnement visuel
2. Développement des musées et centres d'exposition

Programme 5

Arts d'interprétation

Ce programme vise à favoriser l'accès du public aux arts d'interprétation par la formation d'artistes de la scène et par l'aide à la production.

Éléments du programme

1. Enseignement des arts d'interprétation
2. Soutien des arts d'interprétation

Programme 6

Cinéma

Ce programme vise à contribuer au développement du cinéma québécois

Éléments du programme 1. Soutien et promotion du cinéma
2. Bureau de surveillance du cinéma

Sommaire des crédits pour 1982-1983*

PROGRAMME 1 : Livres et autres imprimés	Budget
Aide à la publication et à la vente du livre	4 976,1
vsDéveloppement d'un réseau de bibliothèques publiques	22 121,6
Bibliothèque nationale	4 643,3
Budget total du programme	**31 741,0**

PROGRAMME 2 : Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels	
Conservation et utilisation des archives	2 942,4
Conservation des sites et des biens historiques et archéologiques	19 535,3
Commission des biens culturels	351,4
Budget total du programme	**22 829,1**

PROGRAMME 3 : Gestion interne et soutien administratif	
Direction et soutien administratif	10 225,2
Bureaux régionaux	3 589,4
Budget total du programme	**13 814,6**

PROGRAMME 4 : Arts de l'environnement visuel	
Amélioration de l'environnement visuel	2 128,8
Développement des musées et centres d'exposition	13 013,3
Budget total du programme	**15 142,1**

PROGRAMME 5 : Arts d'interprétation	
Enseignement des arts d'interprétation	11 574,0
Soutien des arts d'interprétation	25 839,9
Budget total du programme	**37 413,9**

PROGRAMME 6 : Cinéma	
Direction, soutien et promotion du cinéma	5 023,1
Bureau de surveillance du cinéma	913,8
Budget total du programme	**5 936,9**

Budget total du Ministère	**126 877,6**

* Il s'agit du budget modifié et non du budget qui figure dans livre des crédits 1982-1983.

Répartition des crédits 1981-1983 par programme

(126 877,6 $)

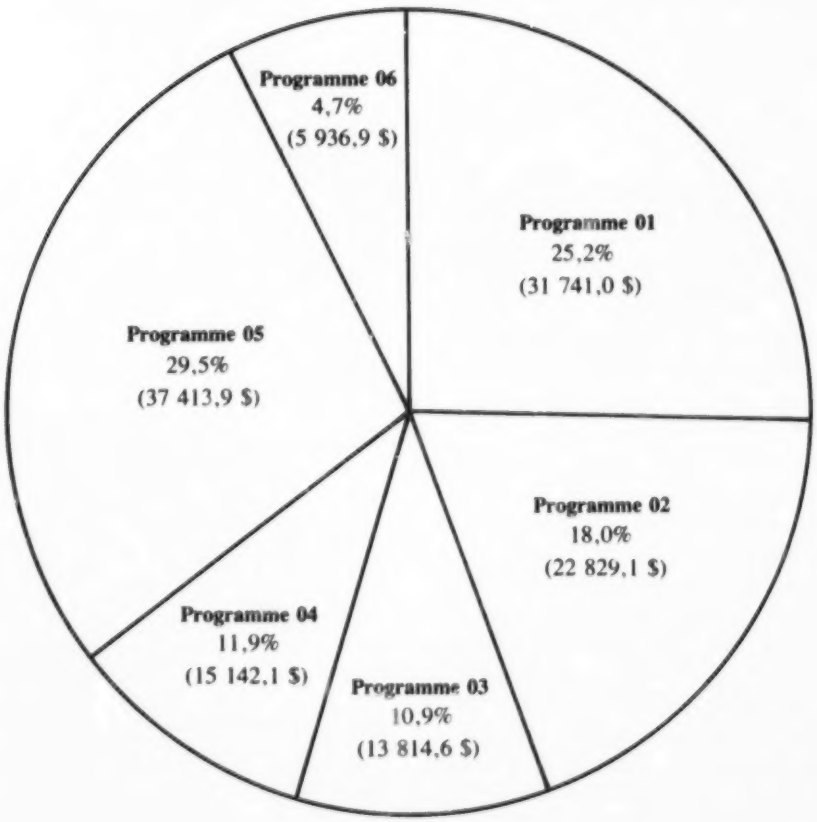

Programme 1

Livres et autres imprimés

Le programme du livre a pour objectifs de favoriser la création et la production littéraires, de stimuler la diffusion et d'assurer la conservation et la consultation des écrits québécois. Ce programme est divisé en trois éléments : l'aide à la publication et à la vente du livre ; le développement d'un réseau de bibliothèques publiques ; la préservation, la conservation et la mise en disponibilité du patrimoine littéraire québécois par le truchement d'une institution nationale, la Bibliothèque nationale du Québec.

1. Aide à la publication et à la vente du livre

Service de l'édition et Service de la commercialisation

Mandat et objectifs

Le Service de l'édition et le Service de la commercialisation sont rattachés à la Direction du livre et du cinéma. Ces services ont pour mandat :

— de stimuler les divers secteurs de l'édition québécoise de livres et de périodiques ;
— d'accroître le nombre et la qualité des publications des éditeurs québécois ;
— de participer au développement de la recherche littéraire au Québec ;
— de promouvoir le livre québécois et d'en rendre l'industrie plus rentable ;
— de favoriser le regroupement des professionnels du livre au sein d'organismes représentatifs et dynamiques ;
— d'encourager les initiatives portant sur le perfectionnement des ressources humaines des milieux intéressés.

Pour ce faire, le Service de l'édition administre le régime universel d'aide à l'édition, l'aide financière à l'édition de périodiques et l'aide financière à la réalisation de projets d'envergure. Le Service de la commercialisation, pour sa part, contribue à la promotion et à la diffusion du livre québécois par différents moyens, dont la participation aux salons du livre, au Québec, et aux foires du livre à l'étranger. De plus, en collaboration avec le Conseil consultatif de la lecture et du livre et avec d'autres organismes professionnels intéressés, il veille à l'application de la Loi sur le développement des entreprises culturelles dans le domaine du livre.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, on a continué de coordonner l'application de divers programmes d'aide financière et technique favorisant la création littéraire, l'édition du livre québécois, sa distribution et sa commercialisation.

Cette année une attention particulière a été accordée à l'élaboration d'une politique de la lecture. L'approche globale de l'étude du comité spécial a été centrée sur l'intégration du livre à l'environnement quotidien et sur une perception nouvelle du livre et de la lecture. Le comité s'est inspiré des mémoires qu'il a reçus et il a consulté à chaque étape de l'étude des représentants d'organismes intéressés. L'accessibilité, la promotion et l'animation constituent les trois niveaux d'action où s'encadrent les mesures proposées par le comité. Les travaux seront complétés au cours de 1983-1984. Le texte de politique proposera ainsi un plan d'action.

Aide à l'édition

Le régime universel d'aide à l'édition permet au ministère des Affaires culturelles d'octroyer aux éditeurs du Québec une subvention globale annuelle destinée à défrayer une partie du coût des livres devant paraître au cours de l'exercice à venir. Le montant de la subvention est déterminé d'après un pourcentage variable (5%, 10%, 15% selon la catégorie d'ouvrages) de ce qu'a été le chiffre de vente des ouvrages admissibles au cours de l'exercice écoulé.

Ce régime a pour but de contribuer au maintien et à l'essor de l'industrie de l'édition du livre au Québec dans des disciplines où la clientèle est insuffisante, tels la création littéraire, l'essai en sciences humaines, la vulgarisation scientifique et la littérature de jeunesse. Les bénéficiaires en sont les éditeurs agréés par le ministère des Affaires culturelles en vertu de la section II de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, et du règlement no 1 annexé à ladite loi.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service de l'édition a distribué un montant global de 44 425 $ à 10 maisons d'édition en vertu de l'ancien programme d'aide à l'édition pour des ouvrages que les éditeurs, pour différentes raisons, n'avaient pu publier au cours de l'exercice 1981-1982. Ce report d'engagements antérieurs sur l'exercice en cours a limité à 377 366 $ les crédits distribués à 41 éditeurs en vertu du nouveau régime universel d'aide à l'édition.

Aide à la réalisation de projets d'envergure

Le Service de l'édition est venu en aide à certains organismes officiels de recherche en finançant des travaux dont la préparation et la rédaction nécessitent des coûts élevés répartis sur plusieurs années. On vise ainsi à doter le Québec d'outils de travail éprouvés (éditions critiques, dictionnaires d'oeuvres littéraires, anthologies, etc.) et à favoriser la relance de la recherche littéraire. Le montant de la subvention est accordé selon la nature du projet. Au cours de l'exercice 1982-1983, un montant total de 173 227 $ a été attribué à trois organismes dans le cadre de ce programme. L'Université Laval a reçu 98 000 $ pour la réalisation du Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec, entreprise sous la direction de M. Maurice Lemire. L'Université de Montréal a reçu 47 227 $ pour la préparation de l'édition scientifique des oeuvres de Lionel Groulx, sous la direction de M. René J. A. Lévesque, alors que l'Université d'Ottawa recevait 28 000 $ pour le Dictionnaire pratique des auteurs québécois, sous la direction de M. Paul Wyczynski.

Aide à l'édition de périodiques

Ce programme d'aide s'adresse aux éditeurs publiant depuis au moins 1 an un périodique dont la pratique éditoriale fait une place prioritaire et permanente à la production littéraire ou artistique québécoise. La subvention est affectée au financement des frais fixes de publication et comporte, en plus, une somme égale à 10% de la subvention, à des fins de promotion (jusqu'à un maximum de 1 500 $), à la condition qu'un montant égal soit versé par les responsables du périodique. Au cours de l'exercice financier 1982-1983, 25 éditeurs ont reçu ainsi un montant global de 261 150 $, alors que 35 000 $ ont été versés à deux éditeurs pour la publication de périodiques autochtones. Un montant de 30 000 $ a en outre été versé à Diffusion Parallèle inc., organisme mis sur pied avec l'aide du Ministère en 1980 pour assurer une bonne distribution des périodiques culturels québécois.

Aide aux associations professionnelles

Ce programme s'adresse aux organismes qui regroupent des professionnels du livre et qui visent principalement à la promotion et à la diffusion de la littérature et du livre québécois. Il s'agit d'organismes composés d'écrivains, d'éditeurs, de distributeurs et de libraires. L'aide financière que reçoivent ces organismes couvre une partie de leurs frais d'administration et de fonctionnement ainsi que le coût de diverses activités de promotion et de développement. En 1982-1983, six organismes se sont partagé un budget de 97 699 $.

Aide aux expositions et aux salons du livre

Tout organisme, légalement constitué, ayant reçu le mandat d'organiser un salon du livre dans l'une des agglomérations importantes d'une région administrative du Québec, peut bénéficier d'une aide financière. Au cours de l'exercice 1982-1983, 9 salons du livre ont reçu une aide globale de 255 300 $. D'autre part, 42 éditeurs ou distributeurs ont bénéficié d'une somme de 35 200 $ pour leur participation à différents salons du livre tenus dans des régions éloignées du Québec. Enfin, à la suite des efforts entrepris pour consolider leur organisation, les salons du livre sont maintenant regroupés en une association québécoise.

Aide à la formation et au perfectionnement des libraires et des éditeurs

Ce programme d'aide, organisé avec la collaboration d'organismes et d'autres ministères québécois, du Collège Marie-Victorin et du ministère des Relations extérieures de France, permet d'améliorer la formation professionnelle des libraires et la qualité de leurs services. Au cours de l'exercice 1982-1983, deux professionnels du ministère des Affaires culturelles se sont joints aux 59 stagiaires et 18 propriétaires ou gérants de librairies qui ont participé à un séminaire de 12 jours au Collège Marie-Victorin. Une subvention de 45 961 $ a été consentie par le Service de la commercialisation pour le financement de cette activité.

Aide à la promotion du livre

Ce programme d'aide à frais partagés (50%) permet aux éditeurs québécois de se doter de moyens essentiels à la promotion de leurs ouvrages. Les éditeurs admissibles à ce programme peuvent bénéficier d'une subvention n'excédant pas 10 000 $. Le programme s'adresse aussi aux associations régionales d'auteurs désireuses de promouvoir la lecture, les ouvrages et les auteurs d'une région.

Au cours de l'exercice 1982-1983, 33 éditeurs se sont partagé des subventions totalisant 180 000 $, alors que trois organismes, dont deux associations régionales d'auteurs, ont reçu une somme de 15 000 $ aux mêmes fins, ce qui porte le total de ces subventions à 195 000 $.

Aide à la distribution et à l'exportation du livre québécois

Ce programme d'aide, réalisé avec la collaboration des associations professionnelles d'éditeurs du Québec, permet d'établir des contacts avec les professionnels du livre à l'étranger, de faire mieux connaître leurs ouvrages et de conclure des ententes afin d'assurer une meilleure diffusion du livre québécois à l'étranger. En 1982-1983, l'organisation matérielle de la participation de l'édition québécoise aux Foires du

livre de Bologne, de Bruxelles et de Paris a nécessité des subventions totalisant 42 500 $. Une subvention de 43 000 $ a été versée à l'Association des éditeurs canadiens pour le réengagement d'une attachée de presse à Paris au service des éditeurs et auteurs québécois. Deux entreprises privées ont également reçu des subventions dans le cadre de ce programme. Export-livre, entreprise spécialisée dans l'exportation, a bénéficié d'un appui de 15 000 $ au moment de sa fondation. Par ailleurs, les messageries littéraires des éditeurs réunis ont poursuivi un travail spécialisé de distribution des livres littéraires en bénéficiant d'une aide financière de 30 000 $.

Aide à la librairie

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service de la commercialisation a offert deux programmes d'aide aux librairies agréées situées dans les régions éloignées.

Le premier de ces programmes s'adresse aux librairies agréées situées à l'extérieur de Montréal et vise à accélérer la procédure de commande aux fournisseurs par l'utilisation du service interurbain planifié de départ (Outwatts), à améliorer le système de collecte et de transmission de l'information concernant les stocks disponibles, les prix, les remises et les délais de livraison et à accroître ainsi la qualité des services aux consommateurs. Des subventions globales de 120 000 $ ont été versées à 38 librairies pour couvrir une partie de leurs frais à cet égard.

Le second programme vise à réduire les écarts entre le coût du transport du livre pour les fournisseurs situés en majeure partie à Montréal, et les librairies des régions éloignées. Dans le cadre de ce programme, 58 librairies ont reçu une somme globale de 50 000 $.

Depuis décembre 1982, les librairies ne sont plus soumises à la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, elles peuvent maintenant ouvrir leurs portes sept jours par semaine. Cette nouvelle disposition de la loi répond non seulement aux désirs des citoyens et des libraires, mais également à un besoin culturel pressant des Québécoises et des Québécois.

Ce changement résulte de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de l'article 27.1 de la Loi 101 qui modifie les premier et deuxième alinéas de l'article 5 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux.

Aide technique

Étude, collaboration et échange d'information

Plusieurs autres dossiers ont fait l'objet d'une étude spécifique, que ce soit par rapport à des besoins de la clientèle, que ce soit en vue d'un avis technique sur des demandes d'aide financière. La Direction du livre et du cinéma a ainsi présenté plusieurs avis à la Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications. Elle a aussi collaboré avec l'Institut québécois de recherche sur la culture en participant aux activités d'un groupe de travail sur l'industrialisation de la culture.

Dans le cadre d'ententes intervenues entre les gouvernements du Manitoba et du Québec à la suite d'une mission d'étude sur le marché du livre au Manitoba, une exposition itinérante du livre québécois pour la jeunesse a été organisée dans cette province. Plus de 200 parents d'élèves et professionnels du livre, ainsi que 1 600 élèves ont vu l'exposition en 1982-1983. Deux auteurs québécois se sont rendus à Saint-Boniface dans le cadre de cette exposition.

À la suite de missions effectuées en Alberta en 1979-1980 et 1980-1981, les échanges se sont poursuivis en 1982-1983 en réponse à une invitation de l'Association canadienne-française de cette province. Un spécialiste du Service de la commercialisation a analysé les données d'une étude de marché réalisée par le réseau de librairies de cette association afin d'identifier les stratégies de « marketing » possibles sur les différents marchés.

Par ailleurs, une somme de 10 000 $ a été accordée pour couvrir une partie des frais d'organisation de la Rencontre internationale des écrivains, tenue à Montréal en 1982.

Conseil consultatif de la lecture et du livre

Cet organisme a été créé conformément à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre qui est entrée en vigueur le 1er juin 1981. Composé de 15 personnes nommées par le Ministre des Affaires culturelles, il donne des avis et présente des recommandations au Ministre, à la demande de ce dernier ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre ou à l'application de la loi et de ses règlements.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de particuliers et de groupes sur toute question concernant les règlements, la lecture et le livre. Il peut aussi faire effectuer les études et recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Sans négliger l'application de la loi, le Conseil orientera principalement son action vers la promotion du livre et de la lecture. L'article B de la loi oblige le Conseil consultatif de la lecture et du livre à remettre au Ministre un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport comprend la liste de tous les éditeurs, distributeurs et libraires agréés.

2. Développement d'un réseau de bibliothèques publiques

Service des bibliothèques publiques

Mandat et objectifs

Le Service des bibliothèques publiques est rattaché à la Direction du livre et du cinéma. Créé en 1959 par la Loi des bibliothèques publiques (S.R.Q., 1964, chapitre 59), il a pour mandat de développer un réseau de bibliothèques publiques adéquates et d'assurer, en collaboration avec la Commission des bibliothèques publiques, la coordination des interventions à l'intérieur de ce réseau. Pour ce faire, il doit :

— sensibiliser les municipalités à l'importance et à l'utilité des bibliothèques publiques ;
— créer des bibliothèques municipales dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus ;
— consolider le réseau des bibliothèques centrales de prêt ;
— améliorer la qualité des collections et des services des bibliothèques ;
— améliorer les locaux des bibliothèques.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service des bibliothèques publiques a poursuivi ses objectifs en administrant des programmes d'aide financière et technique au bénéfice des bibliothèques et des municipalités. Il a accordé une attention particulière à la gestion du programme d'aide à la construction ou à la rénovation de bâtiments de bibliothèque. Malgré la récession économique, 17 municipalités se sont prévalues de ce programme. Cependant, en raison de l'insuffisance des crédits, 15 projets d'amélioration des locaux de bibliothèques ont dû être laissés en attente. Pour la même raison, les bibliothèques centrales de prêt ont dû ralentir le rythme de leur développement et retarder leur offre de services de bibliothèque à plusieurs municipalités.

Aide financière

Aide aux bibliothèques locales

La subvention de création, qui équivaut à 50% des dépenses de fonctionnement de la bibliothèque, pourvu que la municipalité affecte aux achats de livres au moins 30% du budget de fonctionnement pour chacune des deux premières années de la bibliothèque. La subvention de fonctionnement, pour sa part, est basée sur un pourcentage variable des dépenses de fonctionnement (excluant les dépenses pour achats de livres) proportionnel à l'effort fiscal de chaque municipalité (entre 20% et 35%). Une autre subvention pour achats de livres s'ajoute à la subvention de base pour le fonctionnement. Elle est égale à 50% du coût des livres québécois et à 35% du coût des autres livres achetés par toute bibliothèque municipale admissible à l'aide financière. Le total de la subvention pour l'achat de livres ne doit pas être supérieur à 4 $ per capita.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, 13 bibliothèques municipales ont reçu des sommes totalisant 881 019 $ en vertu du programme d'aide à la création de bibliothèques, alors que 110 bibliothèques déjà existantes ont reçu au total 11 418 451 $.

Aide à la construction et à la rénovation de bibliothèques municipales

Cette importante mesure d'aide, introduite en 1980, vise à favoriser la construction ou la rénovation des locaux de bibliothèques publiques afin d'améliorer la qualité des services offerts à la population. Toute subvention ainsi accordée est basée sur un pourcentage variable des coûts réels admissibles qu'entraîne la réalisation d'un projet dûment approuvé par le ministère des Affaires culturelles et la municipalité concernée. Le montant alloué varie entre 50% et 75% des coûts de rénovation et entre 35% et 65% des coûts de construction, selon que le pourcentage de la norme d'espace du nouveau local varie entre 40% ou moins et 60% ou plus.

En vertu de ce programme, le Service des bibliothèques publiques a versé au cours de l'exercice financier 1982-1983, une somme de 3 413 181 $ à 17 municipalités pour 23 projets. Dans 14 cas, il s'agissait de la dernière tranche de la subvention pour des projets entrepris en 1981-1982. D'autre part, le ministère des Affaires municipales, par le biais du Programme d'amélioration des équipements communautaires, a aussi contribué à ce programme pour une somme de 6 349 866 $.

Aide aux bibliothèques centrales de prêt

La bibliothèque centrale de prêt est un organisme régional créé par le ministère des Affaires culturelles. Elle intervient comme agent de développement de services de bibliothèques dans les localités de moins de 5 000 habitants. En vertu de contrats conclus avec les municipalités de sa région, elle assure aux citoyens l'accès à l'information ainsi qu'à la documentation sous toutes ses formes et elle procède au renouvellement périodique, en tout ou en partie, des collections de livres qu'elle a préalablement achetées, préparées et déposées dans les bibliothèques des municipalités contractantes. Il existe présentement 11 bibliothèques centrales de prêt, qui couvrent tout le territoire habité du Québec. Au 31 mars 1983, les bibliothèques centrales de prêt desservent 840 000 personnes dans 700 localités de moins de 5 000 habitants.

Le ministère des Affaires culturelles a également autorisé la construction du centre administratif de la

bibliothèque centrale de prêt des Portages, à Rivière-du-Loup. Ce nouvel édifice a été inauguré le 26 novembre 1982.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, ces bibliothèques ont reçu des subventions totalisant 4 377 400 $. Ces subventions représentent plus de 80% du budget des bibliothèques centrales de prêt.

Aide aux associations professionnelles

Les associations professionnelles jouent un rôle important dans la promotion des bibliothèques et de la lecture par la réalisation d'études et la publication d'articles sur la bibliothéconomie. Au cours de l'exercice 1982-1983, ces associations et organismes ont reçu des subventions totalisant 59 800 $.

Aide technique

Les spécialistes du Service des bibliothèques publiques ont continué, au cours de l'exercice financier 1982-1983, à apporter leur aide professionnelle aux dirigeants municipaux et aux responsables des bibliothèques publiques. À cette fin, plus de 200 rencontres ou visites ont eu lieu, soit dans les municipalités, soit dans les locaux du ministère des Affaires culturelles. Ces rencontres permettent, soit d'assurer le suivi des projets de construction ou de rénovation de bibliothèques, soit d'étudier diverses questions relatives à la création de bibliothèques municipales, le fonctionnement de certaines bibliothèques et le développement des bibliothèques centrales de prêt. Des spécialistes du service ont aussi accepté de faire partie de certains comités municipaux pour le choix de directeurs de bibliothèques.

Recherche, promotion et publication

Le rapport de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques a été distribué aux bibliothèques, aux librairies et aux organismes qui s'intéressent au développement de ce secteur culturel. On a publié une nouvelle édition du répertoire des bibliothèques publiques du Québec ainsi que des fiches techniques sur la construction de bibliothèques publiques québécoises. Une étude sur la concertation entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires a été réalisée dans le cadre des travaux sur une politique de la lecture auxquels le Service a participé. Il a été fait des cartes situant les bibliothèques publiques, afin de mieux connaître le réseau.

Collaboration et échange d'information

Le Service a collaboré avec des associations de bibliothécaires à la préparation d'un message publicitaire sur le livre et les bibliothèques publiques. Ce message est diffusé régulièrement par Radio-Québec. Le Service a participé à des travaux de comités sur divers sujets, tels que :

— services offerts aux bibliothèques publiques par la Centrale des bibliothèques ;
— informatisation des services des bibliothèques publiques et étude de logiciels de gestion des bibliothèques ;
— organisation du Congrès international des associations de bibliothécaires, tenu à Montréal en 1982 ;
— services offerts aux handicapés visuels ;
— programme d'aide à l'amélioration des équipements culturels ;
— concertation permanente entre le ministère des Affaires culturelles et les bibliothèques centrales de prêt ;
— système d'information économique sur les industries de la culture et des communications ;
— plan d'action du programme d'égalité des chances ;
— les prix du Québec.

Commission des bibliothèques publiques

La Commission des bibliothèques publiques a pour mandat d'étudier les moyens d'assurer le développement d'un réseau de bibliothèques publiques au Québec. Elle présente ses recommandations au Ministre des Affaires culturelles. La Commission poursuit aussi un travail de promotion des bibliothèques publiques auprès des municipalités et des citoyens, en tenant des séances régulières dans toutes les régions du Québec. Le rapport annuel de ses activités est présenté au Ministre et diffusé ensuite auprès des bibliothèques publiques et des organismes intéressés.

3. La Bibliothèque nationale

Mandat et objectifs

La Bibliothèque nationale du Québec partage avec d'autres grandes institutions nationales la responsabilité de sauvegarder le patrimoine culturel du Québec. Tout comme les Archives nationales et les musées nationaux, elle doit acquérir, conserver et rendre disponible une part, toujours plus grande, de ce patrimoine.

Diverses fonctions sont confiées à la Bibliothèque nationale. Elles constituent, de fait, les grands objectifs que poursuit l'institution.

La première de ces fonctions est l'acquisition exhaustive du patrimoine culturel québécois, quel qu'en soit le support matériel : livres, périodiques, disques, cartes, microcopies.

Les acquisitions de la Bibliothèque nationale sont réalisées, soit par l'application des dispositions de la Loi sur le dépôt légal, pour la production courante, soit par des achats ou encore grâce à des dons, pour les publications antérieures. Toute bibliothèque se doit

d'acquérir de la documentation, mais la Bibliothèque nationale a le devoir de posséder toutes les publications produites par la collectivité.

La deuxième fonction de la Bibliothèque nationale consiste à conserver ces acquis dans les meilleures conditions possibles. Cette obligation suppose que l'institution est dotée d'espaces suffisants et de l'équipement technique voulu pour assurer la bonne conservation des documents.

En troisième lieu, la Bibliothèque nationale doit rendre accessible à tous les Québécois, et particulièrement aux chercheurs, la documentation qu'elle conserve.

Réalisations

L'application d'une solution temporaire au problème des espaces de la Bibliothèque nationale a été, au cours de la première partie de l'année 1982-1983, le premier objectif poursuivi. Cette solution avait déjà été étudiée et planifiée au cours de l'année 1981-1982.

Le déménagement de plusieurs services, et donc le transfert d'une partie importante des activités de la Bibliothèque, dans un édifice situé au 125, rue Sherbrooke ouest, a été effectué au cours des mois de décembre 1982 et janvier 1983, après plusieurs mois de préparation.

Les acquisitions

Trente-quatre nouveaux titres d'imprimés québécois et d'ouvrages relatifs au Québec et édités avant 1821, ont été acquis, de même que 19 fonds de manuscrits, un fonds de musique et cinq lots de documents spéciaux. Trois fonds de manuscrits, deux séries de spicilèges de coupures de presse et plusieurs centaines d'affiches, de programmes et de cartons d'invitation ont fait l'objet de dons. Plusieurs cartes géographiques ont été acquises, soit par dépôt légal, soit par achat direct.

La microphotographie

En 1982-1983, 224 098 pages de documents, constituées surtout de journaux, de revues et de manuscrits ont été microfilmées.

Le studio de photographie s'est avéré indispensable, principalement pour les milieux de l'édition et des expositions. En réponse aux demandes de la clientèle, plus de 746 photographies noir et blanc, 462 photographies couleurs et 1 118 facsimilés ont été produits par le studio.

Bibliographie

La bibliographie nationale, sous ses deux volets, la bibliographie du Québec courante (1968-[illegible]) et rétrospective (1821-1967), continue d'être publiée sous forme ordinolingue et imprimée, selon les ressources humaines disponibles. La description des cartes géographiques est maintenant intégrée à la bibliographie courante.

L'index quinquennal 1977-1981 de la Bibliographie courante a été publié.

Le projet de catalogue collectif des impressions québécoises, qui couvre la période 1764-1820, a franchi plusieurs étapes et en est à la saisie des données. Ce catalogue est élaboré en collaboration avec les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de la ville de Montréal et du Séminaire de Québec.

Diffusion

La troisième grande fonction de la Bibliothèque nationale, et c'est là un de ses objectifs majeurs, est de rendre disponible toute la documentation conservée.

Cet objectif exige que soient offerts aux usagers une diversité de services, dont la téléréférence, qui continue d'être accessible gratuitement aux chercheurs.

Les publications

La Bibliothèque nationale assure la publication périodique des titres suivants :

— RADAR (trimestriel, puis semestriel)
— Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec (trimestriel)
— Bibliographie du Québec (mensuel)
— Bibliographie du Québec, 1821-1967 (irrégulier)

Elle a d'autre part ajouté à la liste de ses publications :

— le Répertoire des numéros ISBN attribués par la Bibliothèque nationale du Québec
— le Catalogue des microéditions (édition 1982)
— le Catalogue des publications (2e édition)

de même qu'un ouvrage majeur, tant par la nature particulière de son contenu que par la qualité de sa présentation :

— le Répertoire des livres d'artistes au Québec 1900-19[illegible]

Animation

Tous les efforts de ce service ont porté cette année sur l'organisation de la participation de la Bibliothèque nationale au Congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, qui s'est tenu à Montréal à la fin août 1982. Cette participation s'est concrétisée par la présence au congrès même d'un stand d'exposition de la Bibliothèque nationale ; par la présentation, à l'édifice du 1700 rue Saint-Denis, de l'exposition « Rétrospective du livre d'artistes au Québec » ; par l'organisation de deux réceptions à l'intention des directeurs des bibliothèques nationales d'un bon nombre de

pays, des membres du Bureau de la Fédération et d'un certain nombre de congressistes.

Au cours de l'année, la Bibliothèque nationale a participé à plusieurs lancements de livres d'artistes. Elle a continué d'accueillir plusieurs activités d'associations ou autres organismes culturels.

Programme 2

Sauvegarde et mise en valeur des biens culturels

Le programme de Sauvegarde et de mise en valeur des biens culturels a pour objectif de fournir l'aide technique et les expertises nécessaires à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine national historique. Il vise en outre à coordonner et à superviser les recherches en archéologie ; à protéger les sites et ensembles naturels et historiques ; à conserver les manuscrits, meubles et immeubles historiques ; à inventorier et conserver les archives privées, semi-publiques et publiques et, enfin, à poursuivre l'inventaire des oeuvres d'art. Trois éléments distincts se dégagent de ce programme : la conservation et l'utilisation des archives par une institution nationale, les Archives nationales du Québec ; la conservation des sites et des biens historiques et archéologiques ; la présentation de recommandations quant aux initiatives à prendre par le Ministère pour la sauvegarde des biens culturels. Ce dernier élément est confié à une commission consultative, la Commission des biens culturels, qui conseille directement le Ministre.

1. Conservation et utilisation des archives

Archives nationales du Québec

Mandat et objectifs

Constituées en vertu de la section VII de la Loi du ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c.M-20), les Archives nationales du Québec ont le mandat d'assurer la conservation et la diffusion des archives nécessaires à la connaissance du Québec passé et contemporain. Les documents conservés sont d'abord ceux des anciennes administrations française et britannique, de la province du Bas-Canada et du Québec contemporain. À cela s'ajoutent des documents des ministères et organismes gouvernementaux qui ne servent plus à leur administration courante, de même que des documents privés jugés d'intérêt historique dont les Archives nationales du Québec peuvent faire l'acquisition ou qu'elles peuvent faire reconnaître ou classer en vertu des dispositions relatives à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c.B-4).

Réalisations

Au cours de cet exercice, les Archives nationales ont maintenu un équilibre entre leurs fonctions fondamentales de conservation, de traitement et de diffusion. C'est ainsi qu'elles ont réduit au strict minimum l'acquisition des archives, ne prenant possession, dans le cas des archives gouvernementales ou judiciaires, que de documents prêts à être diffusés et, en ce qui concerne les archives privées, en ne faisant l'acquisition que de fonds d'importance exceptionnelle.

Le personnel des Archives nationales a concentré ses efforts en 1982-1983 sur le traitement des fonds acquis antérieurement. Ainsi, cette année aura permis de porter à la connaissance des chercheurs une quantité importante d'archives accumulées au cours des années précédentes.

En ce qui concerne la diffusion, il s'est fait un effort particulier en vue de mettre à jour et de diffuser des instruments de recherche dont la préparation avait été effectuée ou amorcée ces dernières années. Il y a 1 066 de ces instruments, maintenant disponibles sur microfiches dans chacun des neuf centres des Archives nationales du Québec.

À l'intention d'une autre partie du public québécois, les Archives nationales ont poursuivi les présentations d'expositions. La plupart des centres régionaux ont maintenant une modeste exposition permanente permettant au public de prendre connaissance de quelques documents significatifs.

De plus, quelques expositions préparées à l'extérieur ont été présentées dans l'un ou l'autre des centres des Archives nationales.

Enfin, les Archives nationales ont continué à prêter sur place des documents à de nombreux chercheurs.
Le nombre de ces derniers a dépassé largement les 30 000 en 1982-1983. À ces chercheurs sur place se sont ajoutées 9 000 demandes de renseignements ou de documents reçus par la poste et plus de 3 000 appels téléphoniques.

Aide financière

Dans les neuf régions administratives où les Archives nationales sont présentes, 26 organismes se sont réparti les 115 800 $ du programme d'aide financière de l'année 1982-1983.

Aide-conseil aux organismes publics

En 1982-1983, les archivistes régionaux des Archives nationales du Québec ont multiplié les interventions auprès des municipalités, commissions scolaires et autres organismes publics ; une part importante leur revient dans l'engagement par ces organismes publics de près de 150 personnes/année dans le cadre des programmes d'aide à l'emploi lancés par les différents ministères, en particulier celui des Communications. Les archivistes régionaux ont aidé les organismes à préparer les demandes d'aide, et ils ont

d'autre part supervisé le travail de gestion des documents administratifs ou des archives historiques.

Évaluation des activités

L'effort de rationalisation des opérations, aux Archives nationales du Québec, a porté fruit. La quantité d'archives disponibles a augmenté et le nombre d'heures d'accessibilité aux archives a été maintenu.

Par ailleurs, la quantité d'archives non disponibles a aussi augmenté, et elle s'accroîtra au cours des années à venir.

2. Conservation des sites et biens historiques et archéologiques

Mandat et objectifs

Le mandat de la Direction générale du patrimoine découle directement de la Loi sur les biens culturels, sanctionnée en 1972 et modifiée en 1978. Cette loi vise essentiellement la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois par l'attribution d'un statut juridique aux biens et ensembles culturels dont la conservation présente un intérêt public : constitution d'arrondissements historiques et naturels ; constitution d'aires de protection autour des monuments historiques ou des sites archéologiques classés ; reconnaissance et classement de biens culturels (œuvres d'art, biens historiques, monuments ou sites historiques, biens ou sites archéologiques, etc.).

Afin d'atteindre les objectifs définis par la Loi, la Direction générale du patrimoine exerce des activités diverses : inventaire, évaluation et études en vue de l'attribution de statuts juridiques ; sensibilisation, animation et interprétation historique ; aide technique en matière architecturale, urbanistique et archéologique ; aide financière et contrôle, par des permis, des modifications ou des interventions en ce qui concerne les biens visés par la Loi ; entretien, restauration et mise en valeur des propriétés du ministère des Affaires culturelles ; et conclusion d'ententes en vue de l'application de la Loi.

Réalisations

Cette volonté de favoriser la participation du plus grand nombre a amené la Direction à privilégier un nouveau style de gestion, fondé sur le dialogue et la négociation.

La conclusion, au cours des dernières années, d'une vingtaine d'ententes avec autant de municipalités a été, à cet égard, une réalisation exemplaire. Il n'est que de citer, à titre d'illustration, l'entente avec la ville de Montréal, conclue en 1979, reconduite en mars 1981 jusqu'à 1983, et dont le renouvellement prochain a été négocié en 1982-1983. Qu'il suffise de dire de cette entente qu'elle a produit tous les fruits qu'on en attendait, et que non seulement elle a permis une transformation du visage du Vieux-Montréal, mais elle a été génératrice d'investissements de la part de l'entreprise privée, elle a été créatrice d'emplois et elle a été un moteur de développement économique. Quelques chiffres significatifs peuvent être mentionnés à ce sujet. Par exemple, au seul chapitre des travaux de recyclage et de construction subventionnée, des investissements de 4 763 736 $ du Ministère et de la ville ont entraîné des investissements de 38 456 783 $ du secteur privé. Les travaux ainsi financés ont permis la création de 895 emplois (personnes-année). Le parc de logements du quartier s'est accru de 342 unités, et quelque 4 900 m^2 et 32 155 m^2 respectivement ont été ajoutés aux superficies de plancher affectées au commerce et aux bureaux. Ce qui est dit ici de l'entente avec Montréal pourrait l'être, toutes choses étant égales, de l'entente conclue avec la ville de Québec le 23 mars 1983. Comportant plusieurs volets et couvrant deux exercices financiers, l'entente prévoit l'investissement par le Ministère d'une somme de 900 000 $, la ville de Québec fournissant un effort financier équivalent. Ces investissements publics, comme cela s'est produit à Montréal, entraîneront sans doute d'importants investissements privés.

La volonté d'associer de nouveaux partenaires à son action s'est aussi exprimée dans la démarche accomplie par le Ministère en vue du délestage de son parc immobilier. Cette démarche a débouché en 1981-1982 sur la cession à l'entreprise privée, par bail emphytéotique, des immeubles formant l'îlot T.J. More, et en 1982-1983 sur la vente à la Société de développement des industries de la culture et des communications de neuf immeubles de la place Royale de Québec formant l'îlot 7. L'organisme gouvernemental s'est associé à une entreprise privée et participe avec elle à la restauration des immeubles concernés. Dans le cas de l'îlot T.J. More, un projet de recyclage de quatre immeubles à des fins d'habitation a été réalisé au coût de 1 400 000 $. Dans le cas de l'îlot 7, neuf immeubles ayant appartenu au Ministère sont en voie de rénovation à des fins résidentielles et commerciales, le coût de ce projet s'élevant à environ 2 300 000 $.

Le délestage du parc immobilier a fourni l'occasion d'examiner avec la Société de développement des industries de la culture et des communications, dont c'était la première intervention du genre depuis l'élargissement de son mandat, la question plus générale de son engagement dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine immobilier québécois. Cet examen se poursuivra en 1983-1984.

Le bilan de l'opération délestage est incontestablement positif, car, jusqu'à maintenant, la propriété ou l'administration et le contrôle de 22 édifices ou terrains ont été transférés à des tiers, seulement cinq

de ces immeubles demeurant la propriété de l'État, qui continue de les utiliser à des fins gouvernementales.

Une autre manifestation de cette volonté du Ministère d'associer à son action des groupes ou des organismes a été la conclusion d'une entente avec l'Ordre des architectes du Québec, qui permettra la réalisation d'un plan d'action conçu conjointement et visant notamment à sensibiliser la population à la question de la qualité de l'architecture et du cadre de vie. Cette entente avec l'Ordre des architectes du Québec a valeur exemplaire, car c'est la première fois que la Direction générale du patrimoine établit, aux fins de la réalisation de son mandat, des liens organiques avec une association professionnelle.

L'inclusion de la dimension patrimoniale dans l'aménagement du territoire étant une orientation fondamentale du Ministère depuis plusieurs années, l'engagement de la Direction dans le processus d'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit être signalé comme l'un des faits saillants de l'exercice 1982-1983. C'est ainsi que des synthèses cartographiées des connaissances patrimoniales disponibles et des documents définissant les orientations spécifiques du Ministère ont été préparés pour une quinzaine de municipalités régionales de comté.

Comme le révéleront les données relatives à ses programmes d'aide financière, qui apparaîtront plus loin, la Direction a pu maintenir ses dépenses de transfert à leur niveau de 1981-1982 en les indexant. Cette réussite a été rendue possible par la politique de la Direction consistant à appliquer aux crédits de fonctionnement les compressions qui lui permettent de se conformer aux objectifs de restrictions budgétaires du Gouvernement de même qu'au programme de financement des priorités du Ministère. De 1980-1981 à 1982-1983, les crédits de fonctionnement sont passés de 4 900 000 $ à 3 500 000 $. Pour leur part, les crédits réguliers de transfert qui s'élevaient à 645 000 $ en 1981-1982, se sont élevés à 4 158 000 $ en 1982-1983.

Il doit enfin être souligné que la Direction s'est penchée en cours d'exercice sur deux dossiers majeurs : la révision de la Loi sur les biens culturels et la préparation d'un énoncé de politique. Il est devenu opportun et nécessaire d'adapter le régime public de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine aux réalités politiques postérieures à l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à celle d'autres mesures législatives concernant la réforme de la fiscalité municipale et de la démocratie municipale, et il s'impose de formuler une politique qui tienne compte de ces nouvelles réalités et de la redéfinition nécessaire du rôle du ministère des Affaires culturelles.

Direction des études et inventaires

La Direction des études et inventaires est responsable de l'acquisition et du développement des connaissances nécessaires à la définition des orientations du ministère des Affaires culturelles et au soutien de ses interventions en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Trois services assument l'un ou l'autre des volets que cette responsabilité comporte : le Service des inventaires, le Service des études et expertises et le Service du patrimoine autochtone. Les principales réalisations de chacun de ces services sont revues ci-après.

Service des inventaires

Le Service des inventaires a pour tâche de dresser des inventaires de biens culturels susceptibles d'être reconnus ou classés. Il doit en conséquence développer des méthodologies de recherche en vue de l'identification du caractère patrimonial des composantes de l'environnement culturel.

Au cours de l'exercice 1982-1983, ce service a eu deux objectifs principaux : le parachèvement du macro-inventaire et la préparation de la documentation pouvant aider les municipalités régionales de comté dans l'élaboration de leurs schémas d'aménagement.

Au sujet du macro-inventaire, il doit être mentionné que l'inventaire architectural aérien a été achevé pour l'ensemble du territoire et que l'analyse du paysage architectural a été réalisée dans une proportion de 80%. Les comtés qui n'ont pas été couverts jusqu'à maintenant le seront au cours de l'exercice 1983-1984.

De façon à s'acquitter de ses responsabilités en regard de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et afin, plus particulièrement, de répondre aux exigences formulées à l'article 5.5 de cette loi, le Service a produit les textes-synthèses requis et il a préparé la cartographie des données patrimoniales nécessaires. Afin d'en faciliter l'accès, il a également fait reprographier et déposer aux centres régionaux des archives et aux bureaux régionaux du ministère des Affaires culturelles les rapports du macro-inventaire.

D'autres actions menées par le Service des inventaires peuvent être signalées, comme, par exemple, la restructuration du fichier de données archéologiques, entreprise l'an dernier et qui a été continuée en collaboration avec le Bureau central d'informatique ; l'inventaire des biens mobiliers du Gouvernement qui a été commencé et dont la phase expérimentale a été réalisée en collaboration avec l'Assemblée nationale ; et une étude sur les sites de pêche de la Côte-Nord, qui a été faite conjointement avec le Service de l'aide à la mise en valeur.

Service des études et expertises

La tâche du Service des études et expertises consiste à faire des études à l'occasion des demandes d'attribution de statut, en vertu de la Loi sur les biens culturels, ainsi que des études sur l'impact des mécanismes de protection de l'environnement et sur celui des projets de mise en valeur. Le Service des études et expertises est formé de deux divisions : la Division des études d'ensembles et la Division des études ponctuelles.

Les réalisations du Services des études et expertises sont évoquées selon qu'elles ont été le fait de l'une ou l'autre division.

Division des études d'ensembles

La Division des études d'ensembles s'est penchée sur quelque 300 dossiers au cours de l'exercice 1982-1983. Ce nombre représente un accroissement de 60% par rapport à celui de 1981-1982 ; l'augmentation a été particulièrement sensible en ce qui a trait aux expertises associées à des projets de mise en valeur ; les nouvelles demandes d'attribution de statut ont légèrement fléchi et on a pu observer une stabilisation des cas d'impact sur l'environnement.

Une centaine de cas concernant l'évolution des impacts environnementaux provenaient pour la plupart, du ministère des Transports (52 cas) et d'Hydro-Québec (21 cas) ; ils touchaient plus particulièrement les régions de Québec, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, de Montréal, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Mauricie.

Les quelque 125 demandes reliées aux activités de mise en valeur provenaient majoritairement de municipalités régionales ou locales, à l'échelon principalement des régions de Québec, de Montréal et de la Mauricie et, à un moindre degré, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de la Côte-Nord, de l'Estrie et de l'Outaouais. Il s'agissait surtout de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : règlements de contrôle intérimaire et schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté ; des plans et règlements d'urbanisme (une vingtaine de demandes) ainsi qu'à des sites et potentiels archéologiques (une quinzaine de demandes).

Il doit également être signalé qu'une cinquantaine de demandes concernaient la gestion des permis de recherches archéologiques. La plupart ont donné lieu à l'émission de permis.

Plusieurs projets spéciaux ont été réalisés conjointement avec le Service des inventaires et avec celui de l'aide à la mise en valeur, notamment un énoncé de politique en matière d'interprétation ; le bilan des connaissances et projets d'intervention concernant le Saint-Laurent ; un répertoire de la documentation accessible aux municipalités régionales de comté ; un guide et des fiches techniques à l'intention des utilisateurs du macro-inventaire ; une exposition sur l'urbanisme et le patrimoine à l'intention des municipalités.

Division des études ponctuelles

Parmi 48 demandes de classement reçues, 17 ont été retenues pour étude. Ces études se poursuivant dans plusieurs cas sur deux années budgétaires, ce sont 41 dossiers qui ont été analysés et ont fait l'objet de recommandations auprès du Comité du statut et de la Commission des biens culturels.

La division a également effectué quelque 25 études ponctuelles reliées à des projets de mise en valeur. Plusieurs études thématiques déjà entreprises ont été parachevées en cours d'exercice ; elles ont déjà fait l'objet d'analyses et de recommandations dont la diffusion est en voie de préparation.

Service du patrimoine autochtone

Le Service du patrimoine autochtone s'occupe de l'étude et de la promotion du patrimoine autochtone pour l'ensemble du territoire québécois. Il veille à la conservation et à la mise en valeur des ressources archéologiques des territoires situés au nord du 50e parallèle et joue le rôle de conseiller en archéologie préhistorique pour le reste du territoire.

En 1982-1983, le principal objectif du Service a consisté en la mise en place d'outils devant permettre aux autochtones d'accroître leur implication dans la sauvegarde et la mise en valeur de leur patrimoine. Un effort majeur a porté sur l'analyse du matériel récupéré lors des fouilles de sauvetage à la Baie James ainsi que sur la diffusion des résultats des diverses recherches exécutées depuis quelques années.

Le programme de subventions au patrimoine autochtone a été poursuivi en 1982-1983 et des crédits de 150 000 $ y ont été affectés.

Deux projets importants, réalisés en 1982-1983, doivent être mentionnés : le programme de muséologie crie, en collaboration avec l'Administration régionale crie, et l'analyse des données archéologiques de l'occupation montagnaise du réservoir Caniapiscau, en collaboration avec le Conseil attikamek-montagnais et les conseils de bande de Schefferville et de Sept-Îles.

Le Service a également réalisé un film en quatre langues (français, anglais, montagnais et cri) intitulé *Baie James : 5 000 ans d'histoire*, qui a pour but d'initier les populations autochtones à l'ensemble de la démarche archéologique.

Direction de la gestion du parc immobilier

La Direction de la gestion du parc immobilier est responsable de la sauvegarde et de la mise en valeur des biens immobiliers appartenant au ministère des Affaires culturelles. Elle s'acquitte, dès lors, des

fonctions d'intendance, d'aménagement, de recyclage et de restauration reliées à ce mandat. Les actions qu'elle a menées en 1982-1983, ont été effectuées en tenant compte de la conjoncture nouvelle créée par l'opération de délestage des propriétés du parc immobilier.

Place Royale

Les principales interventions de la Direction à la place Royale peuvent être regroupées sous 3 titres : restauration, recherche et animation-interprétation.

Au titre de la restauration, doivent être mentionnés le parachèvement des travaux entrepris en 1980-1981 pour la restauration de la maison Sagot-Niel ; la poursuite des travaux de la restauration de la maison Jérémie-Rivet-Rageot, qui seront achevés en juin 1983 ; la mise en marche de la phase II des travaux concernant les réseaux souterrains.

Les travaux de restauration effectués à la place Royale ont entraîné des déboursés de 1 921 800 $, dont 1 850 300 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur le développement culturel et touristique.

Au chapitre de la recherche, peuvent être signalées les recherches historiques se rapportant au régime français et concernant les modes de vie des habitants, la démographie, l'organisation sociale, et l'évolution de la fonction commerciale. Doivent aussi être mentionnés la préparation de 3 publications pour la collection « Dossiers », l'inventaire et la classification d'une partie de la collection archéologique Vanier et une étude paléogéographique. Des crédits de 241 400 $ ont été affectés aux diverses activités reliées à la recherche.

Enfin, quant à l'animation-interprétation, il peut être fait état des activités reliées aux services d'accueil qui ont reçu quelque 300 000 visiteurs ; de la projection d'un diaporama sur l'évolution de la place Royale ; des expositions thématiques ; de la programmation estivale et des services éducatifs destinés aux élèves de l'enseignement primaire. Les crédits affectés aux activités d'animation et d'interprétation se sont chiffrés à 100 000 $.

Autres interventions

Les interventions de la Direction ailleurs qu'à la place Royale peuvent être groupées sous deux titres principaux : restauration et exploitation.

Pour la restauration, doivent être rappelées la rénovation du moulin du Petit-Pré, à Château-Richer ; la restauration du moulin à eau Desgagnés, à l'île aux Coudres ; la fin des travaux de restauration du moulin à vent, à l'île aux Coudres ; la fin des travaux concernant les réseaux souterrains, la préparation des plans et devis concernant la restauration de la coquille extérieure de la boulangerie, la préparation des plans et devis d'exécution pour les moulins à scie et à farine à des fins d'utilisation comme bibliothèque municipale, à l'île des Moulins, à Terrebonne ; le curetage, la préparation des plans et devis et l'exécution de travaux de restauration de la coquille extérieure de la maison Massé, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Les dépenses effectuées au titre de la restauration se sont élevées à 1 514 000 $. Toutes les interventions, sauf pour la maison Massé, ont été faites en vertu de l'Entente auxiliaire sur le développement culturel et touristique.

Au titre de l'exploitation peuvent être mentionnées la consolidation de l'édifice L.O. Grothé, à Montréal ; la réfection de la toiture de la maison Van Felson, à Québec ; la réfection du réseau d'aqueduc, sur le territoire de la Grande Ferme, à Saint-Joachim. Ces travaux d'entretien et de réparation ont nécessité des déboursés de 608 700 $ et les dépenses entraînées par le gardiennage, l'éclairage, le chauffage et le paiement des taxes se sont élevées à 500 000 $.

Direction de l'aide à la mise en valeur

Responsable de la promotion de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine sur le territoire du Québec, la Direction de l'aide à la mise en valeur est structurée en trois services correspondant à trois entités géographiques : la région de Montréal, la région de Québec et les autres régions.

La Direction de l'aide à la mise en valeur a administré, de concert avec les bureaux régionaux, au cours de l'exercice 1982-1983, un programme de subventions pour l'animation des biens culturels et la connaissance du patrimoine, ainsi qu'un programme de subventions pour la mise en valeur du patrimoine. Les données concernant la répartition régionale de l'aide financière ainsi accordée, qui sont réunies dans deux tableaux figurant ci-après, seront brièvement commentées.

Aide à l'animation des biens culturels et à la connaissance du patrimoine

En vertu de ce programme, des subventions atteignant un total de 350 000 $ ont été versées à plus d'une centaine d'organismes.

Aide à la mise en valeur du patrimoine

Le total des subventions versées au titre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine a augmenté de 66% au cours de l'exercice financier 1982-1983. La hausse a été particulièrement importante pour la région de Montréal : 152%. Les subventions à cette région sont en effet passées de 1 260 009 $ en 1981-1982 à 3 181 095 $ en 1982-1983. Pour la région de Québec, l'augmentation a été de 29%, les subventions passant de 656 944 $ en 1981-1982 à 850 379 $ en 1982-1983. Les subventions aux autres régions sont demeurées au même niveau. L'accroissement consi-

dérable du total des subventions à Montréal et à Québec est imputable à la réalisation de plusieurs projets de sauvegarde et de mise en valeur prévus dans les ententes liant le Ministère à ces deux municipalités. On doit noter que le financement de ces projets a été assumé partiellement par l'Office de planification et de développement du Québec pour une somme de 2 991 700 $.

Permis et contributions

Le nombre de permis accordés en ce qui concerne les arrondissements, les aires de protection et les monuments classés a augmenté de 11% à Montréal et de 54% à Québec, alors qu'il diminuait de 25% dans les autres régions. L'augmentation de 54% dans la région de Québec, où le nombre des permis accordés est passé de 448 à 690, concerne surtout l'île d'Orléans. Le nombre des permis accordés dans cet arrondissement historique a été de 410 en 1982-1983 comparativement à 190 en 1981-1982. Une telle augmentation s'explique par la plus grande sensibilisation des propriétaires de l'île aux exigences de la Loi concernant la restauration des biens culturels immobiliers.

L'augmentation considérable du total des contributions dans la région de Québec, de 176%, est attribuable à la réalisation d'importants projets de restauration, notamment ceux concernant les neuf immeubles de l'îlot 7, le Monastère des Ursulines, la Basilique de Québec, la Chapelle du Bon-Pasteur et la maison de l'Auberivière.

L'administration des programmes d'aide financière, la délivrance des permis et l'attribution des contributions ne rendent pas compte de toutes les activités de la Direction de l'aide à la mise en valeur. Regroupées en trois secteurs : architecture et aménagement, archéologie, et animation et interprétation, le rapport sur ces activités est présenté ci-après suivant la structure régionale de la Direction.

Région de Montréal

Architecture et aménagement

Des ententes avec plusieurs municipalités ont permis la réalisation de différents projets en matière d'architecture et d'aménagement. C'est ainsi que le Ministère a participé avec la ville de Lachine à la révision de la réglementation municipale de celle-ci ; et avec la ville de Calixa-Lavallée, à la confection d'un plan de zonage et d'une réglementation d'urbanisme visant à l'intégration de la dimension patrimoniale. Un programme d'aide architecturale a été mis en place à Longueuil et des travaux de restauration ont été effectués sur la maison Lamarre. À Boucherville, l'entente a rendu possible la préparation d'un guide de l'intégration des nouveaux bâtiments dans le vieux secteur ; à Laval, elle a permis la publication de travaux d'inventaire architectural.

Il y a eu des échanges avec le milieu universitaire et le secteur privé, et des consultations auprès des divers partenaires municipaux et du secteur public sur des projets de sauvetage, de restauration, et de construction en milieu patrimonial. Ces projets concernaient particulièrement les villes de Montréal, Baie-d'Urfé, Austin, la Présentation, Saint-Denis et Saint-Jérôme, notamment.

Archéologie

L'entente avec la ville de Montréal a rendu possibles des fouilles à la place Royale qui ont confirmé une présence amérindienne et ont permis l'identification des principales phases d'occupation. Des expertises ont révélé des richesses archéologiques sur deux des quatre sites examinés dans l'enceinte du Vieux-Montréal. À Saint-Jean-sur-le-Richelieu, une exposition à teneur archéologique portant sur le site de la St. John Stone Chinaware a été imaginée et réalisée en collaboration avec le Musée régional du Haut-Richelieu. Grâce à l'entente avec la ville de Longueuil, un projet de fouilles sur l'emplacement de l'ancien Château Fort a pu être réalisé. Enfin, avec l'appui financier du Ministère, l'Université de Montréal a pu poursuivre les fouilles déjà entreprises à Pointe-du-Buisson.

Animation et interprétation

À la maison Massé de Saint-Denis-sur-le-Richelieu, ainsi qu'à l'île des Moulins de Terrebonne, il a été conçu des programmes d'interprétation qui permettront une meilleure compréhension des activités relatives à ces sites. Une entente a été conclue avec la municipalité de Terrebonne en ce qui concerne notamment les activités d'interprétation sur le site. À la Pointe des Moulins, une attention particulière a été apportée à la clientèle scolaire. Au site des Saints-Anges, de ville La Salle, un programme d'interprétation et un schéma d'aménagement ont été préparés en vue de la mise en valeur du site archéologique.

L'entente avec la ville de Montréal a permis la réalisation de plusieurs grands projets, et notamment la publication de brochures sur les quartiers montréalais et sur l'inventaire architectural du Vieux-Montréal. L'implantation du Centre d'interprétation de l'histoire de Montréal est en bonne voie. Il se prépare une exposition des artefacts trouvés lors des fouilles sur le terrain des Soeurs grises, dans le Vieux-Montréal. L'entente avec la ville de Lachine a permis la publication d'études d'inventaire et d'évaluation du potentiel archéologique.

Une entente avec la Commission des écoles catholiques de Montréal et le ministère de l'Éducation a permis la confection d'un matériel didactique qui sera intégré au programme de Sciences humaines de l'enseignement élémentaire : ce matériel vise à sensibiliser les enfants au développement de leur environ-

nement. Un projet semblable est en voie de réalisation à la Commission scolaire des Manoirs. Grâce à des ententes avec le Conseil régional de la culture de Lanaudière deux dossiers d'utilisation ont été préparés : celui du vieux Palais de justice de l'Assomption et celui de la Chapelle Bonsecours de Joliette.

On doit enfin signaler que le site archéologique de Pointe-du-Buisson deviendra un lieu d'interprétation de la préhistoire. Ce projet a été rendu possible par une large collaboration : du ministère des Affaires culturelles, de la municipalité de Melocheville, de la municipalité régionale de comté, du ministère de l'Environnement, de l'Université de Montréal et de la Société pour le développement de la Pointe-du-Buisson.

Région de Québec

Architecture et aménagement

Parmi les faits saillants de l'exercice 1982-1983, on doit signaler la conclusion d'ententes avec la ville de Québec et la communauté urbaine de Québec.

La première, concernant la protection et la mise en valeur des biens culturels situés dans la ville de Québec, prévoit notamment la restauration et la reconstruction de certains immeubles de l'arrondissement historique de Québec ; la deuxième, concernant la protection et la mise en valeur des ensembles patrimoniaux situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec, a pour but d'aider la Communauté à intégrer la dimension patrimoniale à son schéma régional d'aménagement.

Des subventions du Ministère ont permis aux municipalités de Lotbinière, de Cap-Santé et de Sainte-Pétronille d'élaborer des réglementations d'urbanisme qui tiennent compte de la dimension patrimoniale.

Le programme mis en oeuvre à l'île d'Orléans et visant à la restauration des maisons anciennes a été poursuivi ; environ 160 000 $ y ont été consacrés.

Une entente intervenue avec la ville de Beauport permettra la conservation et la mise en valeur de la maison Girardin ainsi que l'aménagement de ce site.

Une subvention a été versée à la municipalité de Montmagny pour lui permettre de restaurer le vieux presbytère Saint-François. Ce monument historique a pu ainsi être recyclé à des fins d'habitation.

Une subvention à la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer a permis la sauvegarde du manoir Dénéchaud déjà classé comme site historique.

Archéologie

En matière d'archéologie, l'accent a été mis encore une fois, cette année, sur la collaboration et le partage des responsabilités avec des partenaires privilégiés comme les municipalités et les sociétés d'histoire régionale.

À Deschambault, une seconde campagne de fouilles a permis de déterminer l'extension et le contenu d'un site iroquoien préhistorique caractérisé par l'implantation de « maisons longues ». Une partie du matériel sera éventuellement exposée au vieux presbytère de Deschambault.

À Québec, dans le cadre des travaux pratiques d'archéologie effectués sous l'égide de l'Université Laval, une campagne de sondages intensifs a été menée sur l'emplacement du premier palais, antérieurement la brasserie de l'intendant Talon.

Des traces d'une occupation ayant duré trois siècles ont été relevées, et ce chantier se poursuivra au cours des prochaines années avec le concours de la ville de Québec. À Québec également, sur une terrasse surplombant le boulevard Champlain, et entouré d'une pinière résidentielle, un site préhistorique a été évalué quant à son contenu et à son étendue. Les résultats préliminaires montrent que l'occupation de ce site remonte à deux ou trois millénaires.

À Saint-Augustin, sur un éperon formé par la rencontre de la rivière du lac Saint-Augustin et du Saint-Laurent, des sondages ont mis à jour un site préhistorique d'une très grande étendue, également occupé il y a deux ou trois millénaires.

À Notre-Dame-de-Foy, une dernière campagne de fouilles exécutée avec la collaboration de la ville de Sainte-Foy, de la Société d'histoire locale et de l'Université de Montréal, a permis de dégager une centaine de sépultures dans les deux églises (1714-1878). Un programme d'aménagement sera mis au point et des démarches sont en cours en vue d'une étude anthropobiologique.

À la place Royale, des latrines appartenant à la maison Imbert, rue Saint-Pierre, dans la basse-ville de Québec, ont fait l'objet d'une fouille minutieuse. Un abondant matériel céramique, verre, ossements, objets en cuir, etc., y a été trouvé. L'analyse démontre que cette installation a été comblée au cours du XIX^{e} siècle.

À Orsainville, une seconde campagne de fouilles a été effectuée sur l'emplacement d'une usine à tabac du XIX^{e} siècle par le cégep Garneau, avec la collaboration du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

À Lotbinière, il s'est fait des sondages sur l'emplacement du moulin pour retrouver des bâtiments disparus et connaître les détails de l'aménagement de la voie d'eau.

Animation et interprétation

Trois « concepts » d'interprétation ont été élaborés au cours de l'exercice. Le premier concerne le Centre d'interprétation de la Côte de Beaupré, qui occupera l'étage des combles du moulin du Petit-Pré, à Château-Richer. Ce « concept » a été développé par une firme de consultants travaillant sous la supervi-

sion du Ministère. Le deuxième a trait au site des moulins de l'île aux Coudres. C'est la Corporation des moulins Desgagnés, responsable de l'animation du site, qui supervise la réalisation du concept, confiée à une firme privée. Le ministère des Affaires culturelles a entamé des pourparlers en vue de la cession de ces moulins, dans le premier cas, à la municipalité régionale de comté de la Côte de Beaupré et dans le deuxième cas, à la municipalité de Saint-Louis-de-l'île-aux-Coudres. Un troisième « concept » d'interprétation, portant sur la vie seigneuriale, a pu être développé grâce à une subvention octroyée à la Corporation de la Seigneurie des Aulnaies. Cette corporation assume la gérance du site, lequel appartient à la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Une subvention a été versée à la municipalité régionale de comté de la Côte de Beaupré pour la publication d'une brochure qui traitait de la dimension patrimoniale dans l'élaboration du schéma d'aménagement.

Le Centre d'initiation au patrimoine, à Saint-Joachim, a poursuivi ses activités auprès des élèves de l'enseignement secondaire. Une structure pédagogique a été élaborée à l'intention des élèves du primaire ; elle s'intégrera au programme de Sciences humaines qui sera en vigueur à partir de septembre 1983.

La Corporation du Centre d'initiation à l'histoire des goëlettes du Saint-Laurent a reçu une aide financière du Ministère lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'acquérir deux goëlettes.

Autres régions

Architecture et aménagement

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Une subvention à la municipalité de Paspébiac a permis d'achever la restauration des bâtiments sur le site historique du banc de Paspébiac. Les travaux de 1982-1983 ont eu lieu sur le bâtiment Le Bouthillier and Brothers et sur l'Huilière.

Une subvention à la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine a permis la publication d'une brochure sur le patrimoine naturel et bâti de ces îles.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dans le cadre d'une entente avec la ville de Chicoutimi, ont débuté des travaux de mise en valeur du site de la Vieille Pulperie. Les travaux de 1982-1983 ont porté sur deux bâtiments (le jardin des vestiges et le théâtre).

Une exposition sur l'urbanisme et le patrimoine a eu lieu dans le cadre d'une opération de sensibilisation des municipalités à l'adaptation de leurs règlements, comme moyen de conserver le patrimoine.

Mauricie-Bois-Francs

À Ulverton, il y a eu entente avec la municipalité pour que soit incluse la dimension patrimoniale dans la réglementation d'urbanisme.

Estrie

Début d'un programme de mise en valeur des granges rondes : des subventions ont été versées aux propriétaires, regroupés en corporation.

Une entente a été conclue avec la municipalité de North Hatley ; une subvention a été versée pour que la dimension patrimoniale soit intégrée à la réglementation d'urbanisme.

Abitibi-Témiscamingue

Programme de mise en valeur du village minier Bourlamaque à Val-d'Or.

À Angliers, une subvention à la municipalité a été accordée afin qu'elle puisse achever la restauration et l'aménagement de l'établissement T.E. Draper et du hangar attenant.

À Authier, une subvention à la municipalité a servi à l'achèvement des travaux de restauration de l'école de rang.

Une subvention à la Corporation épiscopale d'Amos et au Comité de développement de Rapide-Danseur a permis l'achèvement des travaux de réfection du clocher de l'église de Rapide-Danseur.

Archéologie

Saguenay-Lac-Saint-Jean

En concertation avec la ville de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi, on a fait des sondages archéologiques au Poste de traite de Chicoutimi, afin d'en déterminer le potentiel de mise en valeur.

Mauricie-Bois-Francs

Dans le cadre d'un projet de parc riverain de la municipalité de Grandes-Piles, une subvention a été versée à la municipalité en vue d'une expertise archéologique et de la détermination du potentiel de mise en valeur de l'emplacement des fours à charbon de bois.

Entente à plusieurs volets avec la ville de Trois-Rivières, dont l'un porte sur des études de potentiel archéologique dans l'arrondissement historique ; cette intervention est faite en prévision de la démolition de la terrasse Turcotte, prévue par le programme de revitalisation du centre-ville de Trois-Rivières.

Estrie

À Lennoxville, dans le cadre d'une entente avec la municipalité, il s'est fait des fouilles archéologiques sur le site Bishop. Parallèlement, un film d'animation sur la préhistoire du peuplement de l'Estrie a été produit conjointement avec Radio-Québec.

Outaouais

En complémentarité avec le Musée de l'homme, il s'est fait des recherches archéologiques sur le site historique Mondion en vue d'un programme d'acquisition des connaissances nécessaires à une éventuelle mise en valeur.

Abitibi-Témiscamingue

En vue de sensibiliser les amateurs de la région de l'Abitibi à leur patrimoine archéologique, on a produit et diffusé un dossier synthèse sur l'état des connaissances acquises au sujet de l'occupation préhistorique et historique.

Côte-Nord

En vue de constituer un dossier d'interprétation sur l'occupation humaine du territoire de la Basse Côte-Nord du Saint-Laurent, on a fait des fouilles archéologiques devant permettre de juger de la valeur d'interprétation archéologique de deux sites importants : le site Courtemanche, à Brador, et celui de l'île à Bois.

Le Conseil attikamek-montagnais a reçu une subvention pour réaliser une recherche archéologique devant permettre de compléter l'inventaire des sites préhistoriques et historiques de l'archipel de Mingan. Ce travail s'inscrit dans le processus d'élaboration du dossier d'interprétation concernant l'occupation amérindienne du territoire de l'archipel de Mingan.

Animation et interprétation

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Une subvention versée à la municipalité de Paspébiac a permis l'engagement d'une animatrice et de guides sur le site historique du Banc de Paspébiac, qui a été ouvert au public en juillet 1982. Une somme a aussi été versée pour le début d'élaboration du « concept » d'interprétation concernant la pêche.

À la maison Lamontagne, à Rimouski-Est, une animatrice et des guides ont été engagés. Le site est maintenant ouvert et le programme d'interprétation a commencé à se réaliser. Une subvention à la municipalité de Rimouski-Est a permis l'acquisition d'un ameublement pour la maison.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dans le cadre de l'entente avec la ville de Chicoutimi sur la mise en valeur du site de la Vieille Pulperie, une subvention a permis de poursuivre les recherches historiques nécessaires à la mise en place du programme d'interprétation.

Mauricie-Bois-Francs

Dans la région Mauricie-Bois-Francs, une subvention à la municipalité de Yamachiche a permis d'engager une coordonnatrice régionale des projets de développement en matière de patrimoine.

Estrie

Le propriétaire du moulin Denison a reçu une subvention permettant l'ouverture au public de ce monument classé.

Outaouais

Une subvention versée à la ville d'Aylmer a permis des recherches ethno-historiques sur l'hôtel Symmes et la maison McGoey.

Abitibi-Témiscamingue

La municipalité d'Authier a reçu une subvention lui permettant d'effectuer une recherche sur l'évolution de la vie scolaire en Abitibi-Témiscamingue. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du dossier d'interprétation relatif à cette école de rang, qui sera ouverte au public durant l'été 1983 ; la municipalité a aussi reçu une subvention pour la préparation de ce dossier.

À la suite de la restauration de l'établissement T.E. Draper, la municipalité d'Angliers a reçu une subvention devant permettre d'achever les recherches requises pour l'interprétation du phénomène de la drave, et de produire les instruments voulus de diffusion des informations.

Il a été versé des subventions pour permettre l'animation du village minier Bourlamaque, à Val-d'Or, de la maison Dumulon, à Rouyn, et de la maison du Colon, à Ville-Marie.

Côte-Nord

Une subvention versée à la municipalité d'Havre-Saint-Pierre a permis d'engager une animatrice pour le Centre d'interprétation de l'archipel de Mingan et un consultant pour l'élaboration du « concept » d'interprétation.

Une subvention a été versée au *Cultural and Economic Development Action Group* pour différents projets de sensibilisation au patrimoine de la population de la Basse Côte-Nord. C'est ainsi qu'il a été distribué à la population six brochures, traduites en trois langues, sur différents thèmes de son histoire ou de ses activités traditionnelles.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

Organigramme général (provisoire)

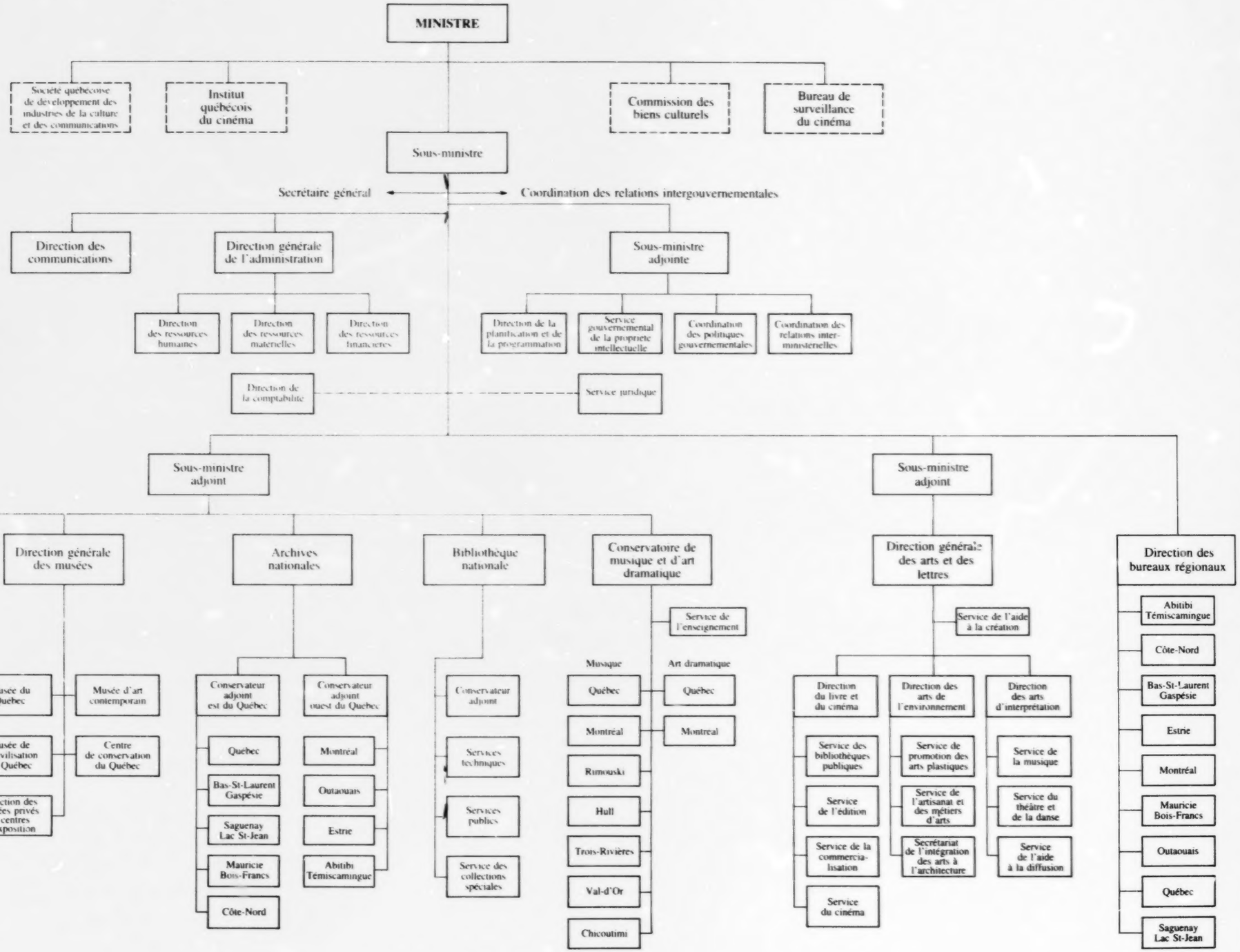

Programme 3

Gestion interne et soutien administratif

Le programme de gestion a pour objet d'assurer la planification, la coordination, l'information et le contrôle des programmes du Ministère et de fournir des services conseils sur l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières requises pour l'administration de ces programmes. De plus, le programme s'étend à l'ensemble des activités administrées par le réseau des bureaux régionaux du Ministère.

1. Direction et soutien administratif

Mandat et objectifs

Cet élément du programme concerne l'élaboration des politiques et des plans ministériels et la coordination des programmes et des ressources humaines, physiques et financières essentiels à la poursuite des objectifs du Ministère. Les fonctions de contrôle et d'évaluation ainsi que de communication sont également exercées par les unités administratives relevant de cet élément du programme.

Sont aussi assumées à l'intérieur de cet élément la coordination des relations intergouvernementales et celle des programmes gouvernementaux.

Les objectifs particuliers de rationalisation de l'allocation des ressources relèvent de la Direction de la planification et de la programmation.

La Direction générale de l'administration est chargée particulièrement des systèmes et des méthodes de gestion des ressources.

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a pour tâche principale de coordonner, normaliser et soutenir les opérations des ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne les droits d'auteur du gouvernement et les droits des auteurs dont le gouvernement acquiert ou utilise les oeuvres.

Service de la coordination des relations intergouvernementales

Le Service de la coordination des relations intergouvernementales assure la concertation entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales, ainsi que, en collaboration avec ce dernier, la coordination des relations fédérales-provinciales et des relations culturelles interprovinciales et internationales.

Service de la coordination des politiques gouvernementales

Dans le cadre de sa participation à diverses politiques gouvernementales, le ministère des Affaires culturelles a préparé des plans d'action et des mesures à l'intention des clientèles suivantes :

— les personnes handicapées ;
— les communautés culturelles ;
— la condition féminine ;
— les Amérindiens et les Inuits.

Ces interventions visent à développer la participation des clientèles en question aux programmes et activités du Ministère.

Coordination des relations interministérielles

Les objectifs de la coordination des relations interministérielles consistent à amener le plus grand nombre possible de ministères et d'organismes à connaître et partager les préoccupations du ministère des Affaires culturelles.

De nombreux dossiers ont connu une évolution intéressante au cours de l'exercice 1982-1983. Parmi les plus importants, il convient de mentionner la concertation scolaire-municipale en matière de loisir, la promotion du tourisme culturel et la fiscalité. Dans ce dernier domaine, à la demande du ministère des Affaires culturelles, la dation en paiement a été introduite comme mode de règlement des droits successoraux.

Direction des communications

Mandat et objectifs

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, règlements, plans d'action, services et programmes du Ministère. La Direction doit, en outre, faciliter l'accès aux services offerts par le Ministère, favoriser la rétroinformation des secteurs spécialisés et du grand public et promouvoir la culture québécoise.

Elle conseille les autorités et les gestionnaires du Ministère en matière de communications et, à ce titre, conçoit, planifie, réalise et administre des programmes dans les domaines de l'information, des relations publiques, de la publicité, de l'édition, de l'audiovisuel, en tenant compte des priorités et des besoins du Ministère.

Elle doit, en outre, produire des outils de communication permettant de développer, d'entretenir et d'améliorer la qualité des relations du Ministère avec ses employés et avec tous les citoyens qu'intéresse le développement culturel.

Réalisations

Édition

Au cours de l'année 1982-1983, le secteur de l'édition a réalisé, entre autres, plus de 200 publications : dépliants, brochures, affiches et livres. Il a planifié la production de ces publications au début de l'année financière et a soumis son plan aux autorités du Ministère, qui l'a approuvé sous la forme du *Plan d'édition 1982-1983*.

Communications institutionnelles

Les activités de ce secteur mettent l'accent sur les motifs qui influencent les décisions relatives aux interventions du Ministère et elles visent à faire connaître ces décisions à la population. Au cours de l'exercice 1982-1983, le secteur des communications institutionnelles a réalisé différents projets en ce sens :

— Rapport sur la tournée de consultation ;
— Recueil des programmes d'aide et de subvention (versions française et anglaise) ;
— Programme d'action du Ministère.

Communications internes

Au cours de l'exercice 1982-1983, la Direction des communications a publié le journal interne *Intermac* et un *bulletin* pour les usagers concernant la réorganisation du Ministère.

Promotion de la culture

Les activités de ce secteur visent à promouvoir la culture québécoise tant au Québec qu'à l'étranger. Au cours de l'exercice 1982-1983, le personnel de ce secteur a collaboré à plusieurs activités gouvernementales et privées ou en a suscité.

Autres programmes de communication

En dehors de ses propres activités, la Direction des communications a conçu et réalisé des plans de communication afin de desservir les différentes unités administratives du Ministère. Elle puise toutefois, à cette fin, dans les budgets des diverses directions générales et des institutions nationales. La Direction a ainsi fait la promotion de près de 25 activités provenant des différentes unités administratives.

Service gouvernemental de la propriété intellectuelle

Mandat et objectifs

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a pour mandat :

— d'effectuer des recherches sur le droit d'auteur ;
— d'élaborer des politiques dans ce domaine ;
— de coordonner, de normaliser et de soutenir les opérations des ministères et organismes gouvernementaux touchant les droits d'auteur du gouvernement et les droits des auteurs dont le gouvernement acquiert ou utilise les oeuvres ;
— de fournir au public les renseignements demandés, à l'exclusion de toute opinion juridique.

Le Service doit aussi veiller à la réalisation à court terme de certaines mesures présentées dans *La juste part des créateurs*, soit le paiement de redevances pour la reproduction des oeuvres protégées dans les établissements d'enseignement et les bibliothèques publiques ; une compensation pour l'exposition des oeuvres d'art dans les musées subventionnés par le gouvernement, et l'octroi d'une aide financière aux organismes spécialisés dans la reproduction d'oeuvres graphiques destinées aux handicapés visuels.

Réalisations

À la suite de l'établissement d'un inventaire des pratiques relatives au droit d'auteur dans les ministères et organismes du gouvernement, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a élaboré un projet de politique de gestion du droit d'auteur en ce qui concerne les droits d'auteur du gouvernement et les droits ou licences qu'il acquiert sur des oeuvres appartenant à des tiers.

Au chapitre de la coordination et du soutien des opérations des ministères concernant le droit d'auteur, le Service a présenté et remis au ministère de la Justice un Guide du droit d'auteur à l'usage des services juridiques. Ce guide a été distribué dans tous les services juridiques du gouvernement. De plus, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère des Affaires culturelles, a élaboré diverses conventions-types, notamment pour la collection Prêt d'oeuvres d'art, l'édition, et le Programme d'intégration des arts à l'architecture. La convention de la collection Prêt d'oeuvres d'art est novatrice et avant-gardiste puisqu'elle reconnaît expressément aux artistes en arts visuels un droit d'exposition de leurs oeuvres et un droit de suite à la vente de leurs oeuvres par le Musée du Québec.

Le dossier relatif au paiement de redevances pour la reproduction des oeuvres protégées dans les établissements d'enseignement et les bibliothèques publiques a continué de faire l'objet d'une action du Service gouvernemental de la propriété intellectuelle.

Un examen attentif des pratiques en ce qui concerne la reproduction des oeuvres protégées dans

les bibliothèques publiques a permis de conclure que le problème de la reprographie illicite n'existait pas d'une manière institutionnelle et qu'en conséquence il n'y avait pas de mesures correctives à prendre.

Enfin, en ce qui regarde la reproduction des oeuvres dans les autres établissements d'enseignement, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a poursuivi ses travaux de concert avec le ministère de l'Éducation.

Le dossier de la compensation à verser aux artistes dont les oeuvres sont exposées dans les musées subventionnés a suivi son cours. Les travaux réalisés par le regroupement des quatre associations d'artistes en arts visuels, la Société des musées québécois, la Direction générale des musées et le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle ont permis de dégager des consensus au plan des principes.

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a été à l'origine, et le moteur de la Conférence des créateurs et créatrices du Québec. Ce regroupement de 14 associations dont les membres produisent des oeuvres protégées par la Loi sur le droit d'auteur, soit environ 2 000 auteurs, a rédigé et diffusé à plus de 8 000 exemplaires, à travers le Québec et le Canada, un mémoire intitulé *Pour une nouvelle loi sur le droit d'auteur*. Ce mémoire a été présenté aux ministres fédéraux qui pilotent la révision de la Loi sur le droit d'auteur.

La mission informative et éducative du Service a pris un essor considérable au cours de la dernière année. Plusieurs centaines de citoyens et d'organismes ont communiqué avec le Service pour se renseigner ou se documenter sur le droit d'auteur. Plusieurs associations d'auteurs et groupements d'usagers ont adressé au Service des questions relatives au droit d'auteur.

Le Service publie six fois l'an un Bulletin d'information de type « newsletter » et le diffuse à plus de 300 exemplaires auprès de ses diverses clientèles et des médias intéressés par le droit d'auteur.

Un concours pour une affiche visant à sensibiliser au droit d'auteur les usagers des bibliothèques publiques du Québec, des bibliothèques du réseau de l'Éducation ainsi que des centres de documentation du gouvernement a été lancé en décembre 1982. L'affiche gagnante sera diffusée au cours de l'année 1983-1984 dans plus de 250 bibliothèques et centres de documentation.

Le Service a commandé et publié huit études ou rapports au cours de l'exercice.

L'aide financière

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle a accordé des subventions globales de 19 928 $ à des groupements de créateurs, pour contribuer à la réalisation de projets visant à protéger et à faire connaître les droits des créateurs.

Direction de la planification et de la programmation budgétaire

Mandat et objectifs

La Direction de la planification et de la programmation budgétaire a été créée officiellement au cours de l'exercice 1981-1982.

Elle a pour mandat de rationaliser le processus d'allocation des ressources à l'intérieur du Ministère, d'élaborer des plans d'action, de concevoir de nouveaux modes d'intervention en collaboration avec les directions générales ainsi que de préciser les orientations générales du Ministère en relation avec celles d'autres ministères et partenaires, compte tenu du rôle propre du Ministère dans le développement culturel du Québec. Enfin, la Direction doit veiller à l'amélioration à moyen terme des instruments de planification, en particulier dans le domaine de la connaissance des besoins et des critères d'évaluation des plans d'action culturelle.

Pour ce faire, la Direction de la planification et de la programmation doit :

— exécuter ou superviser des travaux de recherche, d'étude, d'analyse et d'évaluation visant à préciser les orientations et priorités du Ministère ;

— assurer la cohérence entre les programmes et les interventions du Ministère ;

— assurer la direction ou la coordination des comités intersectoriels auxquels sont confiées notamment l'élaboration des politiques ministérielles et des plans d'équipement culturels, ainsi que la définition et la rationalisation des programmes financiers du Ministère ;

— assurer la réalisation des activités ministérielles se rattachant à la programmation budgétaire : encadrement méthodologique des demandes préparées par les directions sectorielles, propositions de priorités budgétaires aux autorités du Ministère, coordination des rapports entre le Ministère et le Conseil du Trésor ;

— fournir une aide conseil au Bureau des sous-ministres quant à toutes questions relatives aux activités de planification et de programmation et quant aux questions à caractère intersectoriel ou interministériel.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1982-1983, la Direction a assumé le secrétariat de la tournée faite par le Ministre dans les régions du Québec. Elle a aussi été chargée du rapport détaillé de cette tournée, qui a été rendu public le 1er décembre 1982.

L'analyse des points de vue exprimés tant par des organismes culturels que par des particuliers au cours de cette tournée a par la suite associé la Direction à la préparation du programme d'action du Ministre des Affaires culturelles et à celle du mémoire budgétaire y correspondant. La Direction prenait ainsi la relève du groupe qui avait été chargé de préparer le premier document de travail.

La Direction a en outre poursuivi son travail de coordination des différentes opérations liées au cycle budgétaire, et qui conduisent à l'établissement du budget du Ministère. Elle a fait de même en assumant le suivi des immobilisations, de façon à fournir au Ministère une vue d'ensemble de ses interventions concernant les équipements culturels. Elle a encore coordonné l'évolution du plan des politiques en élaboration au Ministère. Ces documents de politique viendront compléter les programmes d'actions. La Direction a finalement continué de collaborer à la réalisation de la mission gouvernementale de la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). Dans ce cadre, elle a été associée à la préparation d'un document d'orientation générale du Ministère en matière d'aménagement ainsi qu'à la préparation de documents d'orientation pour plusieurs municipalités régionales de comté.

Enfin, la Direction a pris en charge la mise au point d'instruments de cueillette et d'analyse de données statistiques financières sur le budget et les immobilisations, ainsi que dans le secteur des arts d'interprétation. En outre, le Ministère s'est joint à la Société de développement des industries de la culture et des communications, au ministère des Communications, au Bureau de la statistique du Québec ainsi qu'à la Direction générale de la recherche socio-économique du Conseil exécutif en vue de la réalisation d'un projet de système statistique dans le secteur des industries culturelles.

Direction générale de l'administration

Mandat et objectifs

La Direction générale de l'administration a pour mandat d'élaborer des projets, de conduire des actions de planification et de développer des programmes, des systèmes et des méthodes de gestion des ressources de façon à appuyer les plans d'action, les programmes et les systèmes du Ministère. Elle contribue aussi au développement des plans d'action, règlements et directives émanant des organismes de gestion centrale auprès desquels elle représente le Ministère dans le domaine de sa compétence. Elle assure, en outre, la diffusion de ces documents et en contrôle l'application.

C'est aussi à la Direction générale de l'administration qu'il revient d'organiser, de produire et de développer, à l'intention des gestionnaires, les services de soutien administratif et technique et les services conseils afin que les gestionnaires puissent assumer les responsabilités qui leur sont déléguées par le Ministère et par les organismes de gestion centrale en ce qui concerne la gestion des ressources.

Enfin, la Direction générale de l'administration a aussi pour tâche d'élaborer, de mettre en oeuvre et de développer des instruments et des mesures d'évaluation de l'efficacité de la gestion des ressources et d'en contrôler l'application.

Direction des ressources humaines

Service du développement des ressources humaines

Au cours de l'année 1982-1983, une des préoccupations majeures du Service du développement des ressources humaines a été de planifier et d'organiser un programme de développement des cadres, qui sera réalisé au cours des deux prochaines années.

Dans le cadre de la politique d'égalité en emploi, le programme de congés d'études à temps partiel avec solde, offert aux femmes désireuses d'accélérer le cheminement de leur carrière, a été prolongé pour une autre année.

Un système d'évaluation, dans le cas des personnes qui suivent des sessions de formation de deux jours ou plus, a été implanté pour les professionnels, les fonctionnaires et les enseignants.

Service des relations de travail

Pour une deuxième année consécutive, une des préoccupations majeures de ce service a porté sur la délégation de pouvoir aux gestionnaires en matière d'application des conventions collectives.

Le Service a participé de près au déroulement des négociations avec les enseignants du secteur public, et un processus d'information a été mis en place pour assurer une consultation et une information continue aux gestionnaires sur ce dossier.

Enfin, des efforts particuliers ont été consacrés à la préparation des employé(e)s en vue de leur retraite, ainsi qu'à l'administration des avantages sociaux.

Service de la dotation

Au cours de l'année 1982-1983, le Service de la dotation s'est efforcé davantage encore d'accroître la mobilité des employé(e)s au sein du Ministère.

Le Service a travaillé de façon particulière à aider les gestionnaires dans la sélection des ressources humaines.

La décision de déléguer à la Bibliothèque nationale le recrutement des employé(e)s occasionnel(le)s a nécessité la préparation d'un document de formation et une activité d'animation auprès des intéressé(e)s.

Service de l'organisation administrative

Dans ce secteur d'activité, l'année 1982-1983 a été marquée par l'assistance apportée à la régionalisation de certains programmes d'aide du Ministère dans le domaine des arts et des lettres et dans celui du patrimoine. Une assistance a été apportée également à la réorganisation en cours au Ministère. Des services spécifiques ont été rendus dans le cas de la restructuration de certaines unités et de la mise à jour des emplois.

Il convient de rappeler la participation à un projet-pilote visant à accroître l'imputabilité des gestionnaires dans la détermination du niveau des emplois.

Il y a eu collaboration étroite et soutenue avec le ministère de la Fonction publique dans le cadre de son projet de révision de la catégorie des emplois dits professionnels, en ce qui concerne l'identification et la description des réalités d'emploi propres au Ministère.

Service des opérations de systèmes

Tout en maintenant ses activités de soutien informatique et administratif, le Service a participé à diverses consultations gouvernementales en vue de l'amélioration des procédés informatiques, ainsi qu'à des comités interministériels de sélection et de formation de spécialistes en ce domaine. Cependant, la préoccupation majeure du Service a été d'assurer le respect des modulations salariales qui ont été décrétées et appliquées durant cet exercice financier.

Direction des ressources financières

La Direction des ressources financières exerce cinq fonctions : (1) Le support technique aux opérations du cycle budgétaire ; (2) le système de contrôle budgétaire, dont on poursuit l'informatisation ; (3) l'interprétation, la diffusion et le contrôle de l'application de la réglementation, ce pourquoi le Service prépare un guide de gestion ; (4) la représentation du Ministère auprès des organismes centraux ; (5) le plan de gestion financière, dont elle assume la responsabilité de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application.

Direction des ressources matérielles

Pour atteindre ses objectifs, la Direction des ressources matérielles est subdivisée en cinq secteurs : Service de l'aménagement, Service de l'approvisionnement, Services auxiliaires, Service de la gestion des documents et de la documentation, et Service des systèmes de gestion ; elle a en outre un bureau à Montréal.

Service de l'aménagement

Plus de 665 demandes de mobilier, de matériel ou de services ont été traitées au cours de l'année financière 1982-1983.

On a mis en route un programme d'accès des handicapés dans les 45 édifices où sont installés les fonctionnaires du Ministère.

Non seulement le Service a-t-il eu à s'occuper des demandes d'importance mineure qu'englobe le total susmentionné, mais il a participé à l'aménagement de la Bibliothèque nationale du Québec, à Montréal, et notamment à celui des laboratoires des services généraux, ainsi qu'au réaménagement du 1430 rue Saint-Denis et à la rénovation du 125 rue Sherbrooke ouest.

Service de l'approvisionnement

Au cours de l'année 1982-1983, le Service a acquis la nouvelle responsabilité d'appliquer et d'interpréter les modalités du règlement concernant les contrats de services professionnels pour le gouvernement. Cette responsabilité était assumée antérieurement par la Direction des ressources financières.

Le Service de l'approvisionnement assure l'application de la politique favorisant l'achat des biens et services professionnels québécois.

Services auxiliaires

Pour les messageries urgentes dans la ville de Québec, le Service a fait l'acquisition d'un véhicule électrique dont l'utilisation s'est avérée fort efficace et très économique.

Pour les magasins de fournitures de bureau et de publications, il a été installé un mini-ordinateur qui a permis d'informatiser tous les gestes administratifs et ainsi d'assurer un service plus efficace.

Service de la gestion des documents et de la documentation

Dans un contexte de rationalisation et de mise en commun des ressources, la Direction des ressources matérielles a créé le Service de la gestion des documents et de la documentation en fusionnant le Service de la gestion des documents et le Centre de documentation.

Au niveau de la documentation, il y a eu analyse exhaustive des différents fonds, élagage intensif des anciennes collections provenant de la fusion du Centre de documentation antérieur et mise à jour des inventaires, des diapositives, des cartes anciennes et contemporaines et du fichier photographique. Dans le même ordre d'idées, une réorganisation des blocs documentaires et une refonte des fichiers de référence ont été entreprises et achevées. De plus, il a été fait un microfilmage des index et des fichiers en vue de leur diffusion, et les blocs documentaires utiles à la recherche et à l'histoire ont été préparés en vue de leur transfert éventuel aux Archives nationales.

Service des systèmes de gestion

Un Service des systèmes de gestion a été créé au cours du dernier exercice, plus précisément au début de 1983.

On vise une amélioration de la productivité et une réalisation d'économies, non seulement en ce qui concerne le travail de secrétariat mais à tous les niveaux de gestion grâce à une meilleure information de gestion.

Un des premiers mandats du Service consiste en l'élaboration d'un « plan général de développement de l'informatique et de la bureautique » au ministère des Affaires culturelles.

De plus, le Service s'est vu confier :

— le développement d'une expertise dans le domaine des produits de la bureautique, principalement en ce qui concerne les appareils de traitement de texte, les mini-ordinateurs, les logiciels et les réseaux de télécommunications ;
— un rôle conseil auprès des gestionnaires en ce qui concerne l'acquisition, l'implantation et l'exploitation des supports technologiques ;
— la réalisation de systèmes pour la maîtrise de l'information de gestion.

Bureau de Montréal

Le bureau de Montréal de la Direction des ressources matérielles joue un rôle de conseiller auprès des gestionnaires pour l'ensemble des services offerts par la Direction.

2. Direction des bureaux régionaux

Mandat et objectifs

La Direction des bureaux régionaux a pour mandat de fournir au ministère des Affaires culturelles l'expertise et l'éclairage requis afin que soit assurée dans chacune des régions une meilleure réponse aux besoins constatés lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans ou des programmes du Ministère.

Le bureau régional qui représente le Ministère sur chaque territoire régional a pour mandat de véhiculer auprès du public une information complète sur les différents programmes mis à sa disposition par le Ministère et de fournir à ce dernier une rétroaction quant à la mise en oeuvre concertée des programmes des différents services du Ministère. De plus, il participe aux travaux de la Conférence administrative régionale qui regroupe les représentants régionaux des différents ministères présents en région.

Réalisations

La Direction des bureaux régionaux a la responsabilité de gérer le programme d'aide financière aux Conseils régionaux de la culture. Au cours de l'exercice écoulé, 11 conseils de la culture et une municipalité régionale de comté se sont partagé une somme de 1 074 000 $. Les conseils, qui sont des organismes privés, autonomes et sans but lucratif, assument des fonctions d'animation, de consultation, de concertation et de développement sur leur territoire.

Au titre de l'amélioration de l'intervention régionale, une enveloppe budgétaire de 150 000 $ a été partagée également entre les régions de l'Est du Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. On a voulu ainsi, d'une part, expérimenter des formes de concertation et, d'autre part, apporter une aide significative dans deux régions.

Les bureaux régionaux ont assumé la gestion directe des programmes de subvention suivants :

Soutien de création	610 000 $ (137 bourses)
Soutien des arts d'interprétation	2 169 200 $ (241 subventions)
Connaissance et animation du patrimoine	389 587 $ (135 subventions)
Patrimoine autochtone	150 000 $ (32 subventions)

Une participation active des bureaux régionaux s'est également manifestée dans la réalisation des programmes Ressources techniques et Interventions communautaires en arts visuels, de celui de la Réduction de l'intérêt sur les prêts aux artisans et de l'aide financière au développement régional de l'artisanat.

Les Bureaux régionaux se sont engagés dans la réalisation du programme d'aide à la création d'emplois et ont participé au programme expérimental de création d'emplois communautaires (P.E.C.E.C.). Membres de la Conférence administrative de chacune des régions, les directrices et directeurs régionaux pilotent les projets se réclamant du fonds de développement régional.

Les bureaux régionaux ont aussi contribué à élargir la diffusion d'autres programmes du ministère des Affaires culturelles. On peut citer l'Aide aux Salons du livre et les programmes d'aide aux bibliothèques municipales, l'Aide aux musées privés et centres d'exposition et le programme de l'intégration des arts à l'architecture.

Enfin, conformément à leur mandat, les bureaux régionaux ont fourni une expertise régionale au Ministère tout en assurant une information aussi complète que possible aux personnes et organismes en région sur les différents programmes mis à leur disposition par le Ministère.

Programme 4

Arts de l'environnement visuel

Le programme des arts de l'environnement visuel a un double objectif : la conservation et la diffusion des arts plastiques d'une part, l'incitation à la création d'autre part. Dans ce programme s'inscrivent les opérations des deux musées d'État, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain, ainsi que l'aide financière et technique aux musées privés et à la promotion des arts plastiques.

1. Amélioration de l'environnement visuel

Direction des arts de l'environnement

Mandat et objectifs

La Direction des arts de l'environnement a pour mandat de :

— regrouper sous une même direction l'ensemble des activités du secteur en unissant les efforts multidisciplinaires des artistes, artisans, architectes, designers et créateurs ;
— concevoir des plans d'action intégrés débouchant sur une amélioration des conditions sociales, matérielles et techniques de ses clientèles ;
— mettre à contribution les différentes ressources des autres ministères et organismes susceptibles de participer à l'avancement des créateurs.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction des arts de l'environnement a développé et administré plusieurs programmes d'aide dans les secteurs des métiers d'art et des arts plastiques. De plus, la Direction a collaboré à divers comités interministériels et groupes de travail, notamment ceux concernant l'intégration des arts aux bâtiments, le cadre de vie, la création et la formation, les équipements culturels ainsi que la politique des arts de l'environnement.

Secteur des métiers d'art

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service de l'artisanat et des métiers d'art a continué de veiller à l'administration de la politique de l'artisanat et de deux programmes d'aide financière : l'aide financière au développement régional de l'artisanat et des métiers d'art, l'aide financière à la formation et au perfectionnement dans les métiers d'art.

Aide financière au développement régional de l'artisanat et des métiers d'art

L'aide financière aux corporations régionales d'artisans vise d'abord à créer ou consolider des organismes représentant les artisans dans les 10 régions du Québec. Ces structures offrent un large éventail de services aux artisans de chacune des régions : information, gestion, production, approvisionnement, mise en marché et formation. Sur la somme de 528 400 $ ainsi consentie, 72 200 $ ont été partagés entre deux régions ne possédant pas de structure régionale de services.

Aide financière à la formation et au perfectionnement des artisans

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, une somme de 257 800 $ a servi à permettre aux artisans de continuer leur démarche de perfectionnement dans leur métier respectif. À ce chapitre, le ministère des Affaires culturelles est intervenu dans trois volets précis :

— aide aux centres de formation en métiers d'art ;
— aide financière pour le maintien des centres de documentation du Québec ;
— aide financière au perfectionnement dans des régions où il n'y a pas d'école privée des métiers d'art.

Enfin, au chapitre de la formation, c'est au cours de l'année financière 1982-1983 qu'a été officiellement inaugurée l'École nationale des métiers d'art. Un groupe conseil a été mis sur pied pour actualiser ce plan de formation.

Secteur des arts plastiques

L'année financière 1982-1983 a été marquée principalement par la poursuite des activités déjà normalisées en 1981-1982, concernant l'amélioration des conditions matérielles et techniques de la création d'oeuvres d'art, la valorisation du statut socio-économique des créateurs et créatrices de niveau professionnel et la diffusion de leurs productions. Ainsi, divers programmes d'aide financière ont été offerts aux organismes de regroupement de créateurs dont le but et les activités touchent principalement la production, la diffusion et la mise en valeur des arts visuels, tant au Québec qu'à l'étranger. Les crédits alloués à ces activités ont été de 571 900 $.

Au chapitre des activités nouvelles, le Service de la promotion des arts plastiques, responsable de ce secteur, a mis de l'avant un programme d'aide aux expositions dans les galeries d'art. Cette approche particulière, qui fait des galeries d'art des partenaires pour le soutien des jeunes créateurs, a constitué une première. Le Ministère entend poursuivre cette activité en 1983-1984.

De plus, le Service de la promotion des arts plastiques s'est efforcé de se rapprocher des clientèles en soutenant financièrement et techniquement de nombreux colloques et rencontres organisés par le milieu des arts et en favorisant également l'accès de ces clientèles aux services gouvernementaux.

Aide financière à la production

Ce programme d'aide financière vise à créer des conditions optimales pour la production d'oeuvres d'art par la mise en valeur des ressources existantes et par une aide apportée aux organismes de production dont la gestion est assurée par les créateurs eux-mêmes. Il comporte deux volets :

Le premier volet, programme d'aide financière aux ateliers de production en gravure, s'adresse aux organismes à but non lucratif administrés par les créateurs eux-mêmes et offrant des services techniques dans les diverses disciplines de la gravure. Une somme globale de 155 226 $ a été accordée ainsi, au cours de l'exercice, à six organismes répartis dans les principaux centres du Québec.

Le second volet, le programme « Ressources techniques », vise à fournir à un plus grand nombre de créateurs et créatrices québécois un cadre de travail propice aux activités de production de projets nécessitant un apport technique spécial. Au cours de l'exercice, on a sensiblement élargi le réseau d'établissements d'enseignement participant au programme et fourni une aide de 144 000 $ pour la réalisation de 49 projets de création, alors que le réseau de l'enseignement a donné accès gratuitement à ses équipements.

Aide financière à la diffusion et à la promotion

Ce programme permet d'accorder une aide financière aux organismes d'intervention communautaire dans le domaine des arts visuels se consacrant à la recherche et à la diffusion d'idées et de formes d'art actuelles ainsi qu'à la promotion du statut professionnel des créateurs et créatrices de toutes les régions du Québec. Un montant total de 267 874 $ y a été affecté en 1982-1983.

Ce programme, qui comporte deux volets, vise deux types d'organismes.

Volet I : Les centres d'artistes ou galeries d'art communautaires

Le programme a donné une aide importante à des galeries d'art communautaires administrées par des groupes d'artistes et de spécialistes en arts visuels dont la vocation est de diffuser des idées et des formes d'art d'avant-garde, afin de soutenir, plus particulièrement, la relève québécoise.

Volet II : Les associations d'artistes

Ce volet s'adresse aux regroupements d'artistes qui, sous forme d'associations disciplinaires ou pluridisciplinaires, se consacrent à la promotion du statut professionnel de l'artiste en tant que créateur et au développement des différentes disciplines du secteur des arts visuels : peinture, gravure, sculpture, tapisserie, photographie, vidéo . . .

Dans cette catégorie, sont admissibles d'une part les organismes dont la vocation est de représenter tous les artistes du Québec qui poursuivent leurs activités à l'intérieur d'une discipline ou de plusieurs disciplines des arts visuels et, d'autre part, les organismes dont les activités se limitent à une seule région.

Aide aux expositions dans les galeries d'art

Ce programme a pour objectif de soutenir les expositions mettant en valeur les oeuvres des jeunes artistes ou des artistes qui ne sont pas représentés par les galeries d'art d'une façon habituelle, de favoriser la présentation d'oeuvres dont la modernité comporte un plus grand risque financier pour les galeries d'art, et de stimuler le marché de l'art en intéressant le public aux oeuvres originales et contemporaines.

Programme de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec

Ce programme, administré par le Secrétariat du programme de l'intégration des arts à l'architecture, vise à la réalisation d'oeuvres d'art originales, intégrées à tous les édifices publics selon les modalités d'application prévues par le Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, chapitre M-20, r.3).

L'administration de ce programme se fait en collaboration avec les principaux ministères constructeurs : ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, ministère de l'Éducation, ministère des Affaires sociales, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et autres.

Au cours de l'année financière, il a été accordé, à 80 créateurs et créatrices, des sommes totalisant 1 542 690 $. La moyenne des contrats accordés en 1981-1982 avait été de 15 045 $. Pour l'exercice financier 1982-1983, elle a augmenté à 19 280 $. Les comités permanents des ministères constructeurs, auxquels participent des représentants du ministère des Affaires culturelles, ont approuvé 43 programmes d'intégration d'oeuvres d'art, dont 13 pour les bibliothèques de huit municipalités, un pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un pour le ministère de l'Énergie et des Ressources, un pour la Société d'habitation du Québec, deux pour le minis-

tère de l'Éducation, trois pour le ministère des Affaires culturelles, quatre pour le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et 18 pour le ministère des Affaires sociales. De plus, au terme du processus décisionnel, dans le cheminement de la construction, ils ont recommandé l'exécution de 80 projets d'oeuvres d'art.

Au chapitre du fonctionnement, en collaboration avec le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et le Service juridique du Ministère, le Secrétariat a procédé à une étude des modèles de contrats établis par le gouvernement du Québec pour l'exécution des oeuvres d'art et a présenté trois nouveaux modèles de contrats pour les maquettes, les études préliminaires et l'exécution des oeuvres d'art. Ces nouveaux modèles de contrats répondent aux objectifs visés par la politique gouvernementale en matière de droits d'auteur.

De plus, les jurys régionaux constitués pour le choix des artistes ont été légèrement modifiés afin de répondre aux attentes du milieu des arts, qui désirait y voir davantage de représentants des artistes.

Notons également que la banque de renseignements sur les créateurs comporte maintenant un nombre de créateurs inscrits au programme dépassant les 650 et qui est réparti dans toutes les régions du Québec. Cette banque est administrée avec la collaboration des Directions régionales du Ministère.

2. Développement des musées et des centres d'exposition

Direction générale des musées

Mandat et objectifs

La Direction générale des musées a pour mandat d'enrichir les collections nationales et privées et d'en assurer la bonne conservation, de les diffuser le plus largement possible tant au Québec qu'à l'étranger, de favoriser la préparation d'activités d'animation et d'éducation relatives à ces collections et de favoriser la circulation du patrimoine étranger sur le territoire québécois.

Pour réaliser ce mandat, la Direction générale des musées s'est fixé un certain nombre d'objectifs. Ainsi, elle entend contribuer à la création et au progrès d'établissements muséologiques capables d'offrir à l'ensemble de la population des services d'une qualité toujours plus grande. Elle veut contribuer à la formation des personnes qui travaillent à l'intérieur de ce réseau d'établissements, sensibiliser la population à la valeur des biens culturels mobiliers et l'associer au développement et au progrès des musées et des centres d'exposition. Enfin, elle entend multiplier les contacts avec les organismes, ministères ou associations québécois, canadiens ou étrangers qui, de près ou de loin, touchent au domaine de la muséologie et dont l'expérience peut s'avérer profitable.

La Direction générale des musées regroupe quatre directions : la Direction de la mise en valeur des collections d'ethnographie, le Centre de conservation du Québec, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain.

Direction des musées privés et centres d'exposition

Mandat et objectifs

Cette Direction a été abolie en juin 1982. Depuis, c'est la Direction générale des musées qui assume son mandat : développer et soutenir un réseau d'institutions muséologiques de gestion privée au Québec. Pour ce faire, elle collabore à l'amélioration des établissements du réseau au niveau de la programmation, de l'organisation, des bâtiments et des équipements. Elle contribue aussi à l'information et au perfectionnement des muséologues et elle recherche des possibilités de formation pour les personnes intéressées par le secteur. Elle doit également maximiser le rendement du programme d'aide financière aux établissements agréés par le ministère des Affaires culturelles et fournir tant aux organismes qu'aux particuliers l'information nécessaire à la compréhension des établissements à vocation muséologique, tout en faisant connaître le réseau muséologique québécois.

Réalisations

Pour atteindre ces objectifs, la Direction générale des musées supervise des programmes d'aide financière et technique.

Aide financière

L'aide financière accordée par la Direction aux établissements muséologiques agréés par le Ministère est répartie de la façon suivante :

Le volet Aide au fonctionnement vise à soutenir l'action de ces établissements par une contribution financière couvrant en partie leurs frais de fonctionnement et les salaires de leur personnel. Au cours de l'exercice financier 1982-1983, 49 institutions se sont partagé ainsi un montant de 5 597 217 $.

Le volet Aide aux immobilisations, réalisé dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le tourisme, a permis, au cours de l'exercice financier 1982-1983, le versement de 450 000 $ au Musée de la Société d'histoire et d'archéologie de Pointe-Bleue, de 640 000 $ au Musée du Séminaire de Québec et de 845 500 $ à l'Association des Marins de la Vallée du Saint-Laurent (Musée maritime Bernier), pour l'amélioration de leurs immeubles.

Par ailleurs, le Musée de Rivière-du-Loup a reçu une subvention spéciale pour la réparation de sa toi-

ture. La Société des musées québécois a reçu une aide pour un programme de formation et de perfectionnement professionnels. D'autre part, une subvention de 12 500 $ a été versée à la Corporation Les Aménagements Maria-Chapdelaine pour la réalisation de la première partie d'un programme d'études et d'analyse.

Aide technique

L'équipe de la Direction générale des musées a répondu, comme par le passé, à de nombreuses demandes d'aide technique et de conseils professionnels en provenance d'établissements muséologiques déjà existants, en voie de création en projet. Les demandes en provenance du réseau portaient surtout sur des questions d'architecture et de financement alors que celles des organismes extérieurs au réseau étaient plus diversifiées, concernant aussi bien les collections que les bâtiments, l'élaboration d'un programme muséologique que les possibilités de financement.

La Direction générale des musées, avec la Société des musées québécois, prépare une révision de la politique d'accréditation du Ministère en ce qui concerne les musées privés et centres d'exposition.

Le Centre de conservation du Québec

Mandat et objectifs

Le Centre de conservation du Québec a pour mandat :

— d'informer les muséologues du Québec sur les moyens de conservation ;
— de réaliser, au moyen des équipements scientifiques dont il dispose, les expertises nécessaires aux grands projets de restauration du patrimoine immobilier et mobilier ;
— d'effectuer, à la demande des clientèles, des travaux de restauration sur les biens culturels dont elles ont la responsabilité ;
— d'organiser des séances de formation et de recevoir des stagiaires, étudiants ou muséologues travaillant dans le domaine de la conservation.

Réalisations

Le Centre a reçu de nombreux groupes d'étudiants des niveaux universitaire ou collégial pour des visites guidées, il a encadré huit stagiaires en séjour plus ou moins prolongé (de trois à huit semaines). Quatre conférences ont été données sur différents aspects de la conservation, et un Séminaire sur les textiles a été organisé conjointement avec l'Université Laval au cours de l'été 1982. Enfin, un film vidéo de 15 minutes sur la restauration des papiers a été produit en collaboration avec le Service audio-visuel de l'Université Laval.

Les spécialistes du Centre ont fait soixante-cinq expertises au cours du dernier exercice, à la demande de différents ministères ainsi que de musées, fabriques ou villes de tout le Québec. En dépit du dérangement occasionné par les travaux d'installation d'équipement de laboratoire, qui se sont poursuivis tout au long de l'exercice, les activités de restauration proprement dites se sont poursuivies au rythme de la demande. Au total, 559 biens culturels ont été traités dans les divers laboratoires : 72 peintures et sculptures polychromes, 40 oeuvres sur papier, 62 pièces de textile, 215 objets et sculptures en métal, 110 artefacts ethnologiques et archéologiques (bois, cuir, céramique, etc.), et une soixantaine d'objets en plâtre, dont une quarantaine d'encadrements anciens restaurés.

Conformément aux décisions prises lors de la définition du rôle et du mandat du Centre, nous avons mis sur pied, au cours de l'exercice, le Comité-consultatif chargé de conseiller le directeur quant aux priorités de restauration et quant à ses relations vis-à-vis l'ensemble des musées privés. Les trois membres, choisis à l'extérieur de la Fonction publique, ont été nommés sur des suggestions de la Société des musées québécois, de la Commission des biens culturels et de la Direction générale des musées.

Le Musée du Québec

Le Musée du Québec, musée d'État, dont la vocation est de s'intéresser à l'art et particulièrement à l'art québécois, s'est employé durant l'année 1982-1983 à présenter des expositions et des manifestations complémentaires en rapport avec cette vocation, essayant de s'impliquer toujours davantage sur le plan national ainsi qu'au niveau régional. Au sujet des relations extérieures, la Direction a établi des liens concrets avec les grands musées canadiens et étrangers par le moyen d'expositions. Le Musée a coordonné dans la région la préparation de l'exposition inaugurale du Musée du Nouveau-Monde, à LaRochelle, en mai 1982. Parmi les manifestations les plus importantes qui ont eu lieu cette année, mentionnons l'exposition *Marcel Jean 1977-1982*, organisée par le Musée du Québec ; *Paul-Émile Borduas et la peinture abstraite : oeuvres de 1942 à 1960*, préparée par le Musée d'art contemporain, et *Céramique japonaise contemporaine*, exposition itinérante organisée par la Japan Foundation. Comme par le passé, le Musée du Québec a poursuivi ses activités multidisciplinaires à la Galerie du Musée, située à place Royale. À l'initiative du ministère des Affaires culturelles, le Musée du Québec s'est occupé de la création de la collection Prêt d'Oeuvres d'Art, destinée aux édifices gouvernementaux et para gouvernementaux.

Collection Prêt d'Oeuvres d'Art

Le 15 décembre 1982, le Ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a annoncé la créa-

tion de la collection Prêt d'Oeuvres d'Art : il s'agit d'oeuvres d'art qui seront exposées dans les édifices publics du gouvernement québécois, au Québec et à l'étranger. Plus de 650 artistes ont présenté 2 000 oeuvres au comité d'acquisition, qui s'est réuni dans la semaine du 14 février 1983.

Le Service de la conservation

Le Service de la conservation a été créé au mois d'avril 1982. Il a pour but principal la rationalisation des activités ayant un lien direct avec la sécurité et l'entretien des oeuvres, la gestion des dossiers, la circulation des oeuvres et la documentation s'y rapportant. Il joue un rôle important au niveau du développement de la collection par le moyen des acquisitions. Le Service comporte deux volets : les Archives de la collection et le Développement de la collection.

Archives de la collection

186 oeuvres nouvellement acquises. Production de l'Agenda 1984 (53 photographies). 400 pièces d'orfèvrerie. 70 sculptures.

125 commandes photographiques. 30 dossiers photographiques sur des manifestations diverses ayant eu lieu au Musée (expositions, animation, conférences et autres). 50 commandes émanant de la bibliothèque du Musée.

Il a été établi 95 dossiers muséologiques relatifs à des oeuvres nouvellement acquises. On a dépouillé 120 volumes sur l'art québécois et canadien afin d'y trouver des renseignements sur les oeuvres de la collection.

Les livres d'accessions de 1933 à 1980 ont été transcrits sur micro-fiches (environ 7 000 pages sur 80 fiches, à 80 pages par fiche). On a reçu et classé tous les dossiers d'expositions, de 1933 à nos jours, afin d'en faciliter la consultation.

Développement de la collection

L'ensemble de la collection de peinture (1 700 oeuvres) a été examiné par les conservateurs spécialisés. Les spécialistes du Centre de conservation du Québec ont procédé à un examen scientifique d'environ 300 de ces oeuvres afin d'établir les constats et de fixer des échéanciers de restauration. Le C.C.Q. a restauré 28 peintures, deux albums d'oeuvres sur papier, des sculptures et des cadres d'époque. Parmi les oeuvres traitées par le C.C.Q., mentionnons une des plus célèbres toiles de Joseph Légaré, intitulée *Paysage imaginaire au monument Wolfe*. Toutes les oeuvres faisant partie des expositions montrées au Musée (provenant de l'intérieur comme de l'extérieur) ont fait l'objet de constats. 500 oeuvres sur papier ont été montées sur de nouveaux supports. On a établi les fiches techniques de 223 oeuvres sur papier.

Les comités d'acquisition (art ancien et moderne, art contemporain) se sont réunis à quatre reprises durant l'année. La somme de 421 309 $ a été consacrée aux achats. De plus, le Musée a reçu des oeuvres en don pour une valeur d'environ 400 000 $. Les oeuvres acquises par achat se répartissent comme suit : 53 tableaux, six sculptures, 157 oeuvres sur papier, deux albums de photographies, un volume de 84 planches, 16 objets d'art décoratif, une pièce d'orfèvrerie.

Les membres des comités d'acquisition

Art ancien et moderne : Mesdames Nicole Malenfant, Louise Barbeau-Poirier, messieurs Guy Boulizon, Paul Dumas et David Karel.

Art contemporain : Mesdames Françoise Labbé, Marie-Andrée Cossette, Carmel Gascon, messieurs Elliot Moore et Laurent Tremblay.

Liste des dons acceptés

Monsieur Marcel Lacerte : « Sans danger », oeuvre d'Edmund Alleyn.
Monsieur René Derouin : Plaque Nouveau-Québec (bois gravé) oeuvre de René Derouin.
Monsieur Patrice Drouin : « Vert traversant le feu des signes », oeuvre de Pierre Gauvreau.
Monsieur Jean Soucy : « Théophile Ledroit », oeuvre de Joseph Dynes.
Monsieur Pierre-Paul Côté : « Buste de Thibaudeau Rinfret », oeuvre d'Alfred Laliberté.
Galerie Bernard Desroches : « Château Ramezay (3 états) », oeuvre d'Adrien Hébert ; « Danseuse », oeuvre de Henri Hébert ; « Croix de chemin », oeuvre de Gérard Morisset.
La Succession Méthot : « Portrait du docteur L.-P. Normand », oeuvre de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté.
Monsieur Jack Klein : « North Shore, Lake Superior », oeuvre de Lawren Harris. « Snowfall, North River », oeuvre de Maurice Cullen. « Island Six Mile Lake » et au verso « Water Lilies in Ceramic Pot », oeuvres de David Milne. « Bord de route, Sainte-Rose », oeuvre de Marc-Aurèle Fortin.
Monsieur Marc Chalifour : « Québec où survit l'ancienne France », oeuvre de Marius Plamondon.
Monsieur Gilles Loiselle : « Le Printemps », « Le Temps », « L'Été », « L'Aurore », « L'Automne », « Le crépuscule », « Nus à la chute », oeuvres d'Horatio Walker.

Publications

Le Musée a publié, comme il le fait depuis quatre ans, avec les éditions Élysée de Montréal, l'Agenda 1983, qui comporte cinquante-trois reproductions d'oeuvres de la collection du Musée et qui marque d'une façon particulière le cinquantième anniversaire du Musée.

De plus, 17 catalogues, dépliants et affiches ont été publiés par le Musée.

Services éducatifs

Les Services éducatifs ont accueilli environ 5 000 écoliers de la région de Québec. Le Musée met à leur disposition un autobus pour effectuer la visite. Quatre étudiants ont été, comme l'année passée, engagés à titre d'animateurs pour recevoir le public la fin de semaine et dix-huit bénévoles ont prêté main-forte au personnel permanent.

Il y a eu des séries de conférences destinées au grand public, ainsi que diverses formes d'animation avec marionnettes, danse et mime.

Chaque samedi, le Musée tient des ateliers s'inspirant des expositions présentées. Ces ateliers ont eu lieu pendant deux semestres, d'octobre 1982 à mars 1983. Au premier semestre, les groupes de 6 à 8 ans, de 9 à 12 ans, de 13 à 16 ans, ainsi que les adultes, ont totalisé soixante-douze personnes. Au second semestre, soixante élèves se sont prévalus de l'enseignement donné par quatre professeurs.

Poursuivant une vieille coutume, le Musée du Québec a offert encore cette année quatre concerts Couperin qui ont été présentés le dimanche, de la fin de septembre à la mi-mars. Le Musée a également donné des concerts en collaboration avec l'Association de musique contemporaine de Québec.

Subventions

Le Musée du Québec a reçu des Musées nationaux du Canada une somme de 70 000 $ à l'appui de sa programmation publique. Ces fonds ont servi à l'engagement de deux occasionnels, chargés particulièrement de l'information sur les activités du Musée et de la Galerie du Musée auprès du public. Une autre somme de 19 000 $, a aussi été accordée au Musée du Québec, dans le cadre du programme d'appui à la formation, pour l'engagement de deux stagiaires.

Fréquentation

Au total, il est venu 219 043 visiteurs au Musée, du 1er avril 1982 au 31 mars 1983.

Direction de la mise en valeur des collections d'ethnographie

La Mise en valeur des collections d'ethnographie a deux objectifs principaux :

1- enrichir et conserver les collections ;
2- présenter les collections au public.

Les collections sont divisées selon la provenance des objets : la collection amérindienne et inuit, qui comprend environ 5 000 objets ; la collection euro-québécoise, qui en comprend près de 50 000.

La collection amérindienne et inuit est complètement inventoriée. Les acquisitions, en 1982-1983, ont coûté 12 080 $, pour 21 objets.

La collection euro-québécoise n'est que partiellement inventoriée. Les fiches d'acquisition dressées en 1982-1983 ont porté sur 2 400 objets. Les acquisitions de 1982-1983 ont coûté 9 810 $, pour 46 objets. Des dons pour environ 45 000 $ ont été acceptés par le sous-comité.

À la maison Chevalier, en 1982-1983, il y a eu sept expositions temporaires.

Il faut mentionner aussi la participation du Musée au Pavillon du Québec à Terre des Hommes (art inuit) et les nombreux prêts à des musées régionaux d'objets faisant partie des collections du Musée.

Le Musée d'art contemporain

Bibliothèque et centre de documentation

Au cours de l'année 1982-1983, la bibliothèque du Musée d'art contemporain a poursuivi un effort systématique pour consolider ce service, qui facilite la consultation des ressources documentaires nécessaires à la réalisation des objectifs culturels et éducatifs du Musée.

On a ainsi procédé à l'achat de 283 volumes et catalogues d'exposition, de 932 diapositives, et on a pris un abonnement à 10 périodiques de plus.

Par l'intermédiaire de son programme d'échanges avec environ 300 musées et galeries de différents pays, le Centre de documentation a reçu 757 catalogues d'exposition en échange de ceux que publie le Musée.

L'importante documentation personnelle de Paul-Emile Borduas (1905-1960) est conservée sous sa forme originale à la bibliothèque du Musée. Le tout comprend environ 12 500 documents, auxquels le public a accès par le moyen de microfiches.

La collection permanente

Au cours de l'année, la collection permanente s'est enrichie de 158 oeuvres, réparties dans les différentes disciplines suivantes : peinture, sculpture, gravure, dessin, matériaux divers, photographie, installation et vidéogramme, ce qui a porté le nombre total des oeuvres de la collection à 2 499. Le budget total alloué à l'achat des oeuvres a été de 230 415 $. Au total, les dons ont atteint la valeur de 402 550 $.

Parmi les oeuvres acquises, mentionnons des tableaux d'Ulysse Comtois, de 1957, des tableaux de Jacques Hurtubise, des sculptures de Murray McDonald et de Roland Poulin, trois oeuvres de Sylvain P. Cousineau et une installation de Robert Racine ; en art international, des oeuvres peintes de Liliana Porter, Jean Dewasne et Serge Poliakoff, des installations de Michele Parisi, d'Anne et Patrick Poirier, et un don exceptionnel d'un collectionneur montréalais de vingt oeuvres échelonnées sur quinze ans du sculpteur Royden Rabinovitch.

Afin de rendre accessibles les oeuvres de la collection permanente, le Musée a présenté six exposi-

tions thématiques, composées d'une part d'oeuvres à caractère historique et d'autre part d'oeuvres plus actuelles.

Animation et éducation

Le Service d'animation et d'éducation a présenté, au cours de l'année, une programmation variée, conforme aux objectifs premiers de ce Service qui sont de diffuser l'art contemporain sous toutes ses formes, tout en essayant d'atteindre un public large et diversifié.

Les événements de l'année peuvent se répartir comme suit : six conférences, dont quatre dans le cadre d'un colloque, un atelier de danse, une table ronde à laquelle participaient cinq invités, un diaporama et un vidéo présentés pendant des expositions et produits par le Service, 74 films dans le cadre d'un festival, quatre concerts de musique contemporaine, deux rencontres-causeries, cinq performances et cinq expositions, dont une installation ; deux feuillets pédagogiques, 1 carnet pédagogique et deux catalogues d'exposition. Au total, 100 événements ont été programmés et cinq publications ont été réalisées.

Quatre événements, représentatifs de la programmation générale, se sont distingués plus particulièrement, soit par leur thématique originale, soit par l'accueil que leur ont réservé le public et la critique spécialisée : le colloque *Le sujet de la femme dans l'art*, le Festival international du Film sur l'Art 1982 et les expositions *Musique, son, langage, théâtre* et *Des mille manières . . .*

Les différents événements et expositions du Musée ont attiré plus de 113 839 personnes, dont 51% dans le cadre des événements programmés par le Service, soit 58 296 personnes. Notons que l'un de ces événements, *The Dinner Party*, a attiré à lui seul, de mars à mai, près de 49 000 visiteurs pour l'année 1982-1983.

Pour ce qui est des visites commentées, 245 groupes (5 956 personnes), comparativement à 360 l'année précédente, ont bénéficié, sur réservation, d'une visite avec accompagnement d'animatrice. Cette diminution importante s'explique par les perturbations qu'a traversé le milieu enseignant cette année.

Somme toute, le Service d'animation et d'éducation a couvert cette année plusieurs sphères d'activités, tout en gardant pour objectifs principaux la diffusion de l'art contemporain et une plus grande participation du public aux différentes formes de la création.

Service des expositions itinérantes

Le Service des expositions itinérantes répond à des préoccupations essentielles du Musée quant à son rôle de diffuseur de l'art contemporain québécois et international ; il assure le rayonnement de l'institution tant chez nous qu'à l'extérieur.

Afin de favoriser une meilleure information sur la création contemporaine, tout en sensibilisant un public toujours plus vaste, le Service des expositions itinérantes élabore et coordonne un programme diversifié d'expositions qui permet de situer les différentes phases de l'histoire de l'art des dernières décennies et de mettre en lumière les réalisations les plus actuelles.

L'exercice 1982-1983 se distingue particulièrement par la réalisation d'une importante exposition destinée à effectuer une tournée canadienne pour faire mieux faire connaître l'art contemporain québécois. Cette exposition, *Repères : art actuel du Québec*, propose le travail récent de dix artistes travaillant dans des disciplines diverses. D'autre part, trois autres expositions nouvelles ont été organisées et mises en circulation. Il s'agit des expositions *Constructivisme et Avant-garde russe*, Cousineau, Murphy, Sterbak : *Menues manoeuvres* ; et *Esthétiques actuelles de la photographie au Québec*.

Il convient de souligner que le Service des expositions itinérantes a assuré la poursuite de six expositions déjà en circulation, dont *Aspects de la photographie québécoise contemporaine*, qui a accompli une tournée de divers centres belges. L'ensemble du programme a donc comporté au total une quarantaine de présentations, tant au Québec qu'à l'étranger, au cours de l'exercice écoulé.

Service des expositions temporaires

À la veille de son vingtième anniversaire (1984), le Musée d'art contemporain a plus que jamais rempli ses fonctions de diffusion, d'animation et de confrontation. Certains événements, notamment les expositions *The Dinner Party* de Judy Chicago, *Art et féminisme*, exposition collective d'artistes québécoises, et *Paul-Émile Borduas, oeuvres picturales 1943-1960*, ont permis au Musée de connaître un rayonnement non seulement au Québec et au Canada, mais aussi à l'étranger, et de montrer le grand dynamisme qui l'anime.

La qualité, l'originalité et la grande diversité des expositions du Musée ont contribué largement à l'essor qu'il a connu cette année.

Il y a eu une vingtaine d'expositions et une centaine d'événements spéciaux qui se sont distingués tout particulièrement par la pluralité des approches et des médiums. Un équilibre entre les manifestations québécoises, canadiennes et internationales est recherché dans la mesure du possible, afin d'offrir au public un éventail de la production artistique actuelle. On peut constater que la priorité a été donnée, cette année, aux expositions à caractère international : *Ébauches*, Sophie Taeuber-Arp, Max Ernst, Nan Hoover, Jo Delahaut, Randall & Bendinelli et Magdalena Abakanowicz. Ces expositions ont reçu une excellente couverture de presse et, en général, la critique a été excellente.

Programme 5

Arts d'interprétation

Le programme des arts d'interprétation vise à la formation d'artistes professionnels dans les conservatoires de musique et d'art dramatique, dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse. Ce programme assure également une aide financière à une centaine d'organismes et, de ce fait, contribue à rendre accessibles à un plus large public les ressources disponibles sur les plans de la création, de la formation, de l'interprétation et de la diffusion.

1- Enseignement des arts d'interprétation

Conservatoire de musique et d'art dramatique

Mandat et objectifs

Créé en 1942 par une loi du Parlement québécois, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont deux consacrés à l'art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept consacrés à la musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

Ces établissements ont pour mandat d'assurer la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

La Direction générale des conservatoires coordonne la planification, l'administration et la gestion des conservatoires.

Au plan pédagogique, le Service de l'enseignement, rattaché à la Direction générale, est chargé de mener à terme la révision complète des programmes d'études, tant pour le secteur de la musique que pour celui du théâtre, afin de doter le réseau des conservatoires d'une structure permanente de mise à jour de son régime pédagogique et des mécanismes de son application. Pour le secteur de la musique, le Service de l'enseignement est assisté d'un comité des études musicales, dont les membres, conformément à la loi, sont nommés par décret gouvernemental pour un mandat de trois ans. Un comité analogue sera éventuellement constitué pour le secteur de l'art dramatique.

Enseignement de la musique

L'enseignement musical dans les conservatoires de musique est gratuit, et l'admission des élèves se fait par voie de concours, le nombre des places disponibles étant limité.

L'enseignement comprend :

Une formation musicale professionnelle proprement dite, étalée sur quatre cycles, avec spécialisation instrumentale (claviers, cordes, vents, cuivres, percussion, musique de chambre), vocale (chant, opéra), théorique (composition, analyse, écriture, direction d'orchestre), et histoire ;

Une préparation musicale spécialisée, adaptée pour les très jeunes élèves (pré-cycle) ;

Une participation aux activités pédagogiques reliées à l'enseignement, afin de favoriser le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu socioculturel ;

Une animation culturelle : auditions, concerts, cliniques ou ateliers dans les écoles primaires et secondaires du Québec, dans toutes les régions où il existe un conservatoire.

Réalisations

Plus d'un millier d'élèves ont été admis dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1982-1983. En outre, près de 250 jeunes élèves ont bénéficié, au cours de cette même année, d'une préparation musicale spécialisée.

Le calendrier des activités pédagogiques s'est concrétisé dans la présentation publique de plus de 350 manifestations musicales (récitals, concerts, concerts d'orchestre, etc.) regroupant élèves et professeurs de tout le réseau des conservatoires.

L'année 1982 a permis de souligner spécialement le quarantième anniversaire de fondation de l'institution. Il y a eu un grand nombre de manifestations tout au long de l'année, dont une série de concerts donnés dans tous les conservatoires du réseau par des diplômés anciens ou plus jeunes. L'Orchestre-réseau, composé de plus de 100 jeunes musiciens choisis parmi les élèves avancés de tous les conservatoires, a connu un grand succès au cours d'une tournée de sept concerts au Québec et en Ontario. Une exposition itinérante, faisant l'historique du Conservatoire et organisée en collaboration avec la Direction générale des archives et des musées, a aussi contribué au succès de la tournée. Enfin il y a lieu de souligner la création de la fondation Wilfrid-Pelletier, destinée à aider les jeunes musiciens les plus prometteurs et les plus méritants des conservatoires ; la fondation bénéficie, dès le départ, du soutien financier du secteur privé aussi bien que de celui du ministère des Affaires culturelles.

Enseignement de l'art dramatique

L'enseignement de l'art dramatique est gratuit et consiste en une formation professionnelle préparant

aux métiers de comédien et de scénographe. Le régime pédagogique est réparti sur trois années d'études ; la condition requise pour être admis (mais par voie de concours), est le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

Réalisations

Environ 75 élèves ont été admis dans les deux établissements de Montréal et de Québec pour l'année scolaire 1982-1983.

Chaque établissement présente annuellement au public quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie, comprenant à la fois des créations québécoises et des oeuvres de répertoire.

La journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures, offertes au public.

2- Soutien des arts d'interprétation

Direction des arts d'interprétation

Mandat et objectifs

Le soutien des arts d'interprétation vise à permettre le développement des arts d'interprétation au Québec et à rendre accessibles à la plus grande partie de la population les ressources culturelles existant à cette fin, pour la création, la formation, l'interprétation et la diffusion.

Deux objectifs d'ensemble guident les interventions :

— assurer la viabilité et les efforts de consolidation des organismes majeurs, tout en contribuant à maintenir leur démarche créatrice, leur niveau de production et leur accessibilité ;

— viser à un équilibre des interventions entre les organismes majeurs et les organismes régionaux, entre les disciplines et entre les régions, dans une perspective d'égalité des chances et de respect des choix des citoyens quant à l'accès aux produits culturels du secteur des arts d'interprétation.

Le mandat est confié à quatre services : Service du théâtre et de la danse, Service de la musique, Service de l'aide à la diffusion et Service de l'aide à la création. La Direction des bureaux régionaux administre les programmes d'aide aux organismes régionaux de théâtre, de danse, de musique et de diffusion ainsi que le volet régional du programme de soutien de la création.

Réalisations

Programme Pareille, pas pareils

Dans le cadre du programme interministériel *Pareille, pas pareils*, le ministère des Affaires culturelles a organisé un concours de création interdisciplinaire ayant pour objectif de favoriser la conception, la réalisation et la commercialisation de produits culturels québécois proposant des valeurs égalitaires aux jeunes enfants des deux sexes. Le concours s'adressait aux créatrices et créateurs professionnels du Québec en arts visuels, métiers d'art, arts d'interprétation et littérature, et visait à la création d'une oeuvre intégrant un jouet ou un jeu, un conte illustré et une chanson.

Ce concours a suscité un grand intérêt : 52 avant-projets, dont 44 jugés admissibles, ont été soumis par diverses équipes de création formées pour l'occasion. Cinq équipes, pré-sélectionnées en juillet 1982, ont disposé de quatre mois pour réaliser les prototypes de leurs oeuvres.

Le projet présenté par Ginette Anfousse, Pierre Moreau, Danielle Delorme et Robert Doucet a été retenu par le jury lors de la sélection finale. Le Ministère a accordé une bourse de 10 000 $ à l'équipe de création et une aide de 15 000 $ aux Éditions de la Courte échelle, producteur lié à l'équipe, pour la commercialisation de l'oeuvre au Québec. La chanson, le jeu et le conte, intitulés *Pierrot, Sophie et un crapaud*, seront donc mis en marché et disponibles à partir de septembre 1983.

Service du théâtre et de la danse

Secteur du théâtre

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service du théâtre et de la danse a administré trois programmes d'aide financière destinés au secteur du théâtre :

— un programme d'aide à la production théâtrale ;

— un programme d'aide aux organismes nationaux de services ;

— un programme d'aide aux projets spéciaux ;

C'est une aide de 3 797 000 $ qui a été ainsi consentie aux compagnies institutionnelles de théâtre, aux organismes de production de toutes les régions et aux organismes nationaux de services, y compris l'aide accordée à l'enseignement privé du théâtre. On notera cependant que l'aide accordée pour les projets d'équipement, de même que les contributions spéciales consenties pour la résorption des déficits, ne sont pas comprises dans ce total.

Pour l'attribution des subventions aux organismes de théâtre autres qu'institutionnels, on a eu recours à deux mécanismes de consultation. Dans le cas des demandes provenant de Montréal-Centre et de la région de Québec, les demandes ont été examinées par des comités d'évaluation composés de personnes recrutées à l'extérieur de la fonction publique.

Pour les demandes en provenance de Québec et des autres régions, les dossiers ont été évalués par les Conseils régionaux de la culture sauf exception. Le

Ministère établissait ensuite son aide financière en se référant aux normes, rendues publiques, d'attribution des subventions.

Enfin, en apportant une aide financière aux organismes de services en théâtre, tels que l'Association québécoise du jeune théâtre (88 500 $), le Centre d'essai des auteurs dramatiques (31 500 $) et l'Atelier de dramaturgie (Playwrights' Workshop) (6 000 $), le ministère des Affaires culturelles aura contribué à des réalisations telles que le 9e Festival de théâtre pour enfants et l'organisation de lectures publiques de nouveaux textes dramatiques québécois. L'École nationale de théâtre a reçu, pour sa part, une subvention de 50 000 $.

Secteur de la danse

Le Service du théâtre et de la danse consacre principalement ses efforts à la nécessité d'assurer la viabilité des organismes professionnels de danse au Québec, en soutenant leur démarche créatrice et en favorisant l'accès du public à leurs réalisations. On assure aussi le soutien d'écoles pour la formation de danseurs professionnels.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, on a administré trois programmes d'aide financière destinés au secteur de la danse :

— un programme d'aide à la production pour les compagnies institutionnelles de danse ;
— un programme d'aide aux écoles professionnelles de danse ;
— un programme d'aide aux projets spéciaux.

C'est une aide de 1 458 300 $ qui a été ainsi consentie, selon les mêmes mécanismes que dans le secteur du théâtre. Cette somme exclut toutefois l'aide accordée pour des projets d'équipement et pour la résorption de déficits.

Un comité d'évaluation analysait les demandes de subventions de fonctionnement et de projets spéciaux provenant de la région de Montréal-Centre, alors que les Conseils régionaux de la culture formulaient un avis sur les demandes venant des autres régions.

Enfin, deux organismes de service en danse, *Québec Été danse* et un regroupement d'indépendants, *Les Productions Qui Danse*, ont obtenu respectivement une aide de 13 800 $ et de 10 000 $ à titre de subventions de fonctionnement, pour réaliser des activités au bénéfice du milieu de la danse.

Service de la musique

Le Service de la musique a pour mandat d'assurer le développement de la vie musicale dans toutes les régions du Québec.

Le Service de la musique souhaite, par son action, donner à chaque Québécois la possibilité d'avoir accès aux ressources musicales. Ses programmes sont articulés de façon à lui permettre de soutenir des activités de formation, de création, de production et de diffusion de la musique de qualité de toutes formes.

Pour l'attribution des subventions aux organismes autres que les « grands organismes », on a eu recours à deux mécanismes de consultation. Les demandes provenant de la région de Montréal-Centre ont été étudiées par un comité d'évaluation composé de personnes recrutées à l'extérieur de la fonction publique.

Pour les demandes en provenance des autres régions, les dossiers ont été évalués par les Conseils régionaux de la culture et les bureaux régionaux du Ministère. L'aide financière apportée aux organismes de musique en 1982-1983 a totalisé 4 520 250 $.

Formation

Écoles privées de musique

Le ministère des Affaires culturelles souhaite donner au plus grand nombre de Québécois la possibilité de connaître et de faire de la musique pour leur propre enrichissement culturel par le biais des écoles privées de musique. Ces étudiants de tout âge admis sans pré-requis reçoivent une formation théorique et instrumentale de base, de niveau débutant au niveau intermédiaire. Cet enseignement peut se poursuivre soit dans un conservatoire, soit dans une école supérieure ou une faculté de musique.

Le ministère des Affaires culturelles a consenti une aide financière à dix-sept écoles privées de musique qui répondent à ses critères d'admissibilité.

Camps musicaux

Les camps musicaux permettent aux jeunes instrumentistes québécois de parfaire leurs connaissances musicales dans un cadre différent, sous la direction de musiciens qui, en général, pratiquent la carrière d'interprète. Ces camps constituent une véritable source de motivation et jouent par le fait même un rôle important dans la formation des jeunes musiciens.

Le ministère des Affaires culturelles a consenti un soutien financier à douze camps musicaux qui répondent à ses critères d'admissibilité.

Les dossiers des camps musicaux, sauf ceux de Montréal-Centre, ont fait l'objet d'une étude et d'une analyse par les bureaux régionaux du Ministère après consultation avec les Conseils de la culture.

Soutien aux organismes musicaux

Le ministère des Affaires culturelles continue, par son action, de favoriser une vie musicale intéressante dans toutes les régions du Québec et de stimuler la participation des Québécois à la vie musicale de leur milieu en permettant aux organismes de se développer et de rendre leurs activités accessibles au plus grand nombre de Québécois.

Le ministère des Affaires culturelles a consenti une aide financière totale de 3 744 850 $ aux organismes qui ont contribué, d'une façon unique et indispensable, par leur existence et leurs activités, à créer une vie musicale riche et variée au Québec. Cette somme exclut l'aide apportée aux écoles privées de musique et aux camps musicaux.

Orchestres

Le ministère des Affaires culturelles a consenti une aide financière aux orchestres suivants :

Orchestres professionnels

Les deux orchestres professionnels, celui de Montréal et celui de Québec, sont les moteurs de la vie culturelle dans leur ville. Les deux orchestres ont augmenté, en 1982-1983, le nombre de leurs activités et attiré par le fait même un public plus nombreux. L'Orchestre symphonique de Montréal a présenté 148 activités et l'Orchestre symphonique de Québec 76.

Subventions :

Orchestre symphonique de Montréal : 863 700 $
— Orchestre symphonique de Québec : 790 000 $

Orchestre des jeunes du Québec

Cet orchestre continue de jouer un rôle essentiel et unique dans la formation de futurs musiciens d'orchestres professionnels. Créé par le ministère des Affaires culturelles, il permet à des jeunes instrumentistes, au terme de leur formation académique, de connaître et de vivre les conditions réelles du musicien d'orchestre professionnel et de se préparer ainsi à leur futur métier, sous la direction de chefs expérimentés. L'Orchestre des jeunes du Québec constitue également un outil de formation important pour les jeunes solistes. En 1982-1983, l'Orchestre des jeunes du Québec a reçu une subvention de 451 200 $ et il a donné 25 concerts.

Orchestres régionaux

Les orchestres régionaux sont généralement formés d'une cinquantaine d'instrumentistes qui constituent les meilleurs éléments d'une région. L'objectif principal poursuivi par ces organismes est de permettre aux musiciens possédant une certaine maîtrise de leur instrument de faire de la musique d'ensemble pour leur propre enrichissement culturel et celui des mélomanes.

Les dossiers des orchestres régionaux et juniors, sauf ceux de Montréal-Centre, ont fait l'objet d'une étude et d'une analyse par les bureaux régionaux du Ministère après consultation avec les Conseils de la culture.

Orchestres juniors

Ces orchestres constituent la première étape de l'apprentissage de la musique d'orchestre par les jeunes musiciens. Ces orchestres, composés d'instrumentistes dont l'âge varie entre 11 et 18 ans, ont présenté plusieurs concerts au cours de l'exercice 1982-1983.

Orchestres de chambre

L'Orchestre de chambre McGill contribue depuis de nombreuses années à la vie musicale de Montréal par la présentation de nombreux concerts où des solistes de réputation internationale sont souvent à l'affiche. L'ensemble Les petits violons de Jean Cousineau participe, par ses activités, à la formation des violonistes d'orchestre.

Ces deux orchestres de chambre ont reçu des subventions globales de 51 000 $.

Art lyrique

En accordant une aide financière à divers organismes en art lyrique, le Service de la musique entend favoriser, sur l'ensemble du territoire du Québec, l'expression des différentes formes de musique vocale. Trois organismes ont bénéficié d'une aide spécifique en art lyrique : ce sont l'Opéra de Montréal, l'Opéra de Québec et l'Opéra de chambre du Québec.

L'Opéra de Montréal

Cet organisme a présenté sept représentations de chacun des opéras suivants : Norma, Lucia di Lammermoor, Fidelio et Macbeth. Ces productions ont continué d'attirer un public ravi et nombreux. Au total, 80 000 spectateurs ont assisté aux vingt-huit représentations.

Le Ministère a versé une subvention totale de 1 003 000 $ à l'Opéra de Montréal en 1982-1983.

L'Opéra de Québec

La Société lyrique d'Aubigny a présenté, en collaboration avec le Grand Théâtre de Québec, l'opéra La chauve-souris à quatre reprises devant près de 4 000 spectateurs. Le Ministère a consenti une subvention de 115 000 $ pour la réalisation de cet opéra.

L'Opéra de chambre du Québec

L'Opéra de chambre du Québec a connu un vif succès lors des vingt représentations du Médecin malgré lui dans six régions différentes.

Le Ministère a versé à cet organisme une subvention de 68 000 $

Chorales

Le ministère des Affaires culturelles a accordé une aide financière aux chorales professionnelles et semi-professionnelles dont les activités ont rendu ac-

cessible le répertoire de chant choral. Ces ensembles se distinguent particulièrement par le répertoire qu'ils présentent et par la qualité de leur exécution.

Maîtrises

Les maîtrises dispensent un enseignement musical par le chant choral, selon la formule du demi-temps pédagogique, c'est-à-dire entre huit et 12 heures d'activités musicales par semaine et présentent des concerts publics.

Les dossiers des maîtrises, sauf ceux de Montréal-Centre, ont fait l'objet d'une étude et d'une analyse par les bureaux régionaux du Ministère après consultation avec les Conseils de la culture.

Musique contemporaine et actuelle

Cinq organismes ont poursuivi leurs efforts dans le but de promouvoir la musique contemporaine et actuelle, tant québécoise, canadienne que de l'étranger. Ces organismes, soit la Société de musique contemporaine du Québec, Gropus 7, l'Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec, le Groupe Répercussion et les Événements du Neuf jouent un rôle indispensable, car ils présentent au public les oeuvres les plus significatives et les plus récentes du XX^{e} siècle.

La somme totale des subventions accordées aux groupes de musique actuelle et contemporaine est de 72 300 $.

Prix d'Europe

Ce concours se tient chaque année et s'adresse aux musiciens qui ont teminé leur formation musicale et souhaitent se perfectionner avec des maîtres, en Europe ou aux États-Unis. Le prix est accompagné d'une bourse de 8 000 $. En 1982-1983, la récipiendaire du prix d'Europe a été la violoncelliste Johanne Perron.

Concours de musique du Québec

Ce concours annuel s'adresse à des jeunes musiciens qui ont au moins quatre années d'études musicales. Le but de ce concours est de découvrir les talents partout au Québec, de les stimuler et de les encourager, par l'attribution de bourses, à poursuivre leur formation musicale. Une aide globale de 36 700 $ a été accordée pour la tenue de ce concours en 1982-1983.

Concours international de musique de Montréal

Ce concours se tient chaque année à Montréal ; il connaît un réel succès et contribue au prestige du Québec dans le monde. C'est le seul concours de niveau international qui a lieu au Québec.

La somme totale accordée à ces différents concours est de 76 500 $.

Organismes producteurs

Les organismes producteurs dans le domaine de la musique, tels les Jeunesses musicales du Canada et la Société Musica-Camerata, ont pour objectif de faire connaître au public les artistes du Québec, du Canada et de l'étranger.

Par ailleurs, d'autres organismes font la promotion de la musique ancienne, de la musique de différentes ethnies, de l'orgue et de son répertoire.

Organismes de services

Le ministère des Affaires culturelles soutient certains organismes qui donnent à leurs membres des services variés : promotion de la musique québécoise et canadienne (Centre de musique canadienne), matériel didactique et secrétariat (Société musicale Le Mouvement Vivaldi), musicothèque, ateliers de déchiffrage (Société CAMMAC), programme d'études et contrôle d'examens (Académie de musique du Québec).

La somme totale des subventions accordées aux organismes de services est de 123 800 $.

L'édition musicale

Les oeuvres musicales québécoises sont nombreuses et se comparent favorablement à ce qui se fait ailleurs. Cependant, elles sont peu connues et peu jouées parce qu'elles ne sont pas éditées. L'aide financière accordée par le Service de la musique à l'édition musicale est une suite logique à l'aide apportée aux compositeurs pour la création d'une oeuvre. Le ministère des Affaires culturelles a accordé un soutien financier à l'édition d'oeuvres se rapportant à l'une ou l'autre des catégories suivantes : musique de concert, matériel didactique (méthodes autres que celles destinées à l'initiation), musique légère. Un comité d'évaluation, formé de spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique québécoise, a recommandé l'édition de vingt et une oeuvres provenant de quatre maisons d'édition musicale québécoises.

La somme totale des subventions accordée à l'édition musicale est de 53 100 $.

Service de l'aide à la diffusion

L'objectif général de l'aide à la diffusion est de permettre à la population de toutes les régions d'avoir accès à une variété de spectacles professionnels couvrant les diverses disciplines des arts d'interprétation. Il vise plus particulièrement à :

— favoriser le regroupement ou l'intégration des activités des organismes de diffusion exerçant une action locale dans le secteur des arts d'interprétation ;
— élargir l'éventail des spectacles professionnels compte tenu des conditions et des possibilités

propres à chaque milieu, selon les disciplines et le niveau qualitatif d'interprétation ;

— élargir les possibilités offertes aux artistes locaux et régionaux de se produire chez eux ou ailleurs ;

— mettre en place, par étapes, un réseau d'équipements culturels adéquats.

Pour atteindre ces objectifs, on a administré plusieurs programmes d'aide financière : soutien accordé pour la programmation des organismes de diffusion (programme *Accessibilité-scène*), soutien à des projets d'équipement, soutien aux organismes de services, soutien aux festivals, et gérance de l'Expothéâtre, (salle de spectacles mise principalement à la disposition d'organismes culturels sans but lucratif).

Le programme *Accessibilité-scène* a connu au cours de l'exercice 1982-1983 une transformation importante pour ce qui est du calcul de la subvention. En effet, la subvention était basée auparavant sur l'équilibre budgétaire. Elle l'est maintenant sur le rendement au guichet de l'organisme et l'effort de diffusion de disciplines artistiques ne connaissant généralement qu'une faible diffusion, telles que la danse, la musique classique et la jeune chanson.

Au cours de l'exercice 1982-1983, une aide financière de 720 400 $ a été attribuée aux organismes de diffusion. Le soutien de ces organismes a favorisé la présentation, dans toutes les régions du Québec, de spectacles des niveaux régional, national et international. Cette aide a aussi favorisé le regroupement et la concertation des organismes de services en diffusion, et elle a rendu possible une meilleure coordination de l'organisation des tournées de spectacles. Sept organismes et municipalités ont bénéficié de l'expertise du Service de l'aide à la diffusion en matière d'équipements.

Enfin, pendant les sept mois qu'il a été ouvert, plus d'une trentaine d'organismes culturels et autres ont réservé l'Expo-théâtre, et plus de 100 000 personnes en ont franchi les portes.

Service de l'aide à la création

Programme d'aide aux créateurs

Le programme d'aide aux créateurs vise à favoriser la réalisation de projets et d'activités soumis par des créateurs et des interprètes professionnels et susceptibles de stimuler la progression de la carrière de ceux-ci et l'enrichissement culturel du Québec.

Le programme comporte trois volets (régional, national et international). Les volets national et international du programme sont administrés par le Service de l'aide à la création, qui coordonne également les activités relatives à l'attribution des Prix du Québec. Le volet régional du programme est administré par la Direction des bureaux régionaux du Ministère.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le ministère des Affaires culturelles a procédé à une révision complète de son programme d'aide aux créateurs. Ce programme comporte toujours trois volets (régional, national et international), mais les deux premiers volets ont subi des modifications majeures.

Volets national et régional

Le volet national appelé Bourses du Québec, s'adresse aux créateurs, créatrices ou interprètes professionnels reconnus ayant à leur actif des réalisations majeures rendues publiques et dont la critique a fait état au Québec et à l'étranger.

Le volet régional, appelé Soutien de la création, s'adresse aux créateurs, créatrices ou interprètes professionnels dont quelques réalisations ont été rendues publiques. Ce volet vise à soutenir la continuité d'une démarche créatrice. Il comporte des notions d'expérimentation, d'exploration et de recherche. Le volet régional du programme s'adresse à tous les créateurs professionnels, selon leur région de résidence. Il s'inscrit dans le contexte du développement culturel des régions du Québec. Un montant global de 610 000 $ a été réservé à ce titre.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, dix-neuf Bourses du Québec ont été attribuées, selon le volet national, à des créateurs, créatrices ou interprètes reconnus travaillant dans les secteurs des arts visuels, de la littérature, des arts d'interprétation et des métiers d'art. La plupart des artistes ont reçu la bourse maximale de 20 000 $. Un montant global de 360 000 $ a été affecté au volet national, ce qui a porté l'aide totale du Ministère au titre du soutien de la création selon les volets national et régional, à 970 000 $.

Volet international

Le volet international du programme d'aide aux créateurs comprend deux éléments : occupation des Studios du Québec à Paris et à New York et expositions dans les galeries des Délégations du Québec à Paris et à New York.

Le Studio du Québec à Paris est offert depuis plusieurs années à des artistes québécois. Situé dans la Cité internationale des arts de Paris, il est réservé à des créateurs travaillant dans le domaine des arts visuels et de la musique. Il est offert pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre ; l'artiste bénéficiaire pour l'année 1982-1983 a reçu en outre une bourse de travail libre de 9 500 $. Il s'agit de M. Gilbert Poissant.

Le Studio du Québec à New York, situé dans le Soho, est destiné aux créateurs de toutes disciplines. Il a été offert pour la première fois au cours de l'exercice financier 1981-1982. C'est l'artiste Gilles Maheu qui occupe ce studio en 1982-1983 ; il a reçu en outre une bourse de travail libre de 7 500 $.

Quant aux expositions des oeuvres des artistes québécois dans les galeries des Délégations du Québec à Paris et à New York, elles relèvent d'une initiative conjointe des ministères des Affaires culturelles et des Affaires intergouvernementales en faveur des créateurs professionnels en arts visuels.

C'est le ministère des Affaires intergouvernementales qui offre les salles d'exposition des deux délégations et qui s'occupe de la promotion. Le Service de l'aide à la création du ministère des Affaires culturelles, pour sa part, organise le concours. Il a offert, pour l'exercice financier 1982-1983, une bourse de 7 500 $ à l'artiste qui expose à Paris et de 5 500 $ à celui qui expose à New York, pour le transport et le séjour de l'artiste dans chacune des villes et pour le transport de ses oeuvres.

L'artiste qui expose ses oeuvres à la Délégation générale du Québec à Paris en 1982-1983 est Mme Raymonde April. À la Délégation générale du Québec à New York en 1982-1983, c'est Mme Louise Robert.

Les Prix du Québec

Les Prix du Québec constituent les plus hautes distinctions décernées par le gouvernement du Québec pour souligner l'oeuvre exceptionnelle de personnalités québécoises dans le domaine des sciences de l'homme (prix Léon-Gérin), des sciences pures (prix Marie-Victorin), des arts d'interprétation (prix Denise-Pelletier), de la littérature (prix Athanase-David), des arts visuels (prix Paul-Émile-Borduas) et du cinéma (prix Albert-Tessier). Les lauréats des Prix du Québec sont nommés par le ministre des Affaires culturelles, sur la recommandation de jurys composés de personnes reconnues pour leur compétence dans les divers domaines.

La sixième proclamation annuelle des Prix du Québec a eu lieu en novembre 1982. Le Ministre a remis à chacun des six lauréats une bourse de 15 000 $, un certificat d'honneur calligraphié et une médaille en argent massif réalisée par des créateurs québécois. Cette année, les médailles des Prix du Québec ont été créées par les artistes suivants :

— prix Léon-Gérin : M. Louis-Jacques Suzor ;
— prix Marie-Victorin : M. Roger Langevin ;
— prix Denise-Pelletier : M. Rusdi Genest ;
— prix Albert-Tessier : M. Jacques Troalen ;
— prix Athanase-David : Mme Danielle Thibault ;
— Prix Paul-Émile-Borduas : M. Jean-Jacques Hofstetter.

Les écrins renfermant les médailles ont été créés par M. Pierre Ouvrard.

Les lauréats des Prix du Québec 1982 :

— prix Léon-Gérin : M. Jacques Henripin ;
— prix Marie-Victorin : M. Camille Sandorfy ;
— prix Denise-Pelletier : M. Lionel Daunais ;
— prix Albert-Tessier : M. Norman McLaren ;
— prix Athanase-David : Mme Marie-Claire Blais ;
— prix Paul-Émile-Borduas : M. Roland Giguère.

Les bourses sont attribuées aux créateurs par des jurys composés de personnes recrutées à l'extérieur de la fonction publique et reconnues pour leur compétence et leur participation au secteur d'activité respectif. On trouvera en annexe la liste de tous les jurys constitués par le Service de l'aide à la création au cours de l'exercice 1982-1983 (volet national, volet international et Prix du Québec).

Soutien des sociétés

Deux sociétés (« corporations », au sens du Code civil) ont été constituées en vertu d'une loi ; elles bénéficient chacune d'un soutien financier de la part du ministère des Affaires culturelles.

Société de la Place des arts de Montréal

La Société est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres nommés par décret du gouvernement du Québec ; trois de ces membres, autres que le président, sont nommés sur recommandation de la Communauté urbaine de Montréal. Le mandat des membres est d'au plus quatre ans.

La Société a pour mandat d'administrer la Place des arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. Elle doit remettre un rapport annuel, qui est déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires culturelles.

La Société de la Place des arts a bénéficié en 1982-1983 d'une subvention de 6 857 858,35 $, répartie comme suit : 3 566 125 $ au titre de l'équilibre budgétaire et 3 291 733,35 $ au titre du service de la dette.

Société du Grand Théâtre de Québec

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration de neuf membres nommés par le gouvernement ; trois de ces membres, autres que le président, sont nommés sur la recommandation de la Communauté urbaine de Québec. Le mandat des membres est d'au plus quatre ans.

La Société a pour mandat d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. Elle doit remettre un rapport annuel qui est déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires culturelles.

La Société du Grand Théâtre de Québec a bénéficié en 1982-1983 d'une subvention de 2 724 200 $, répartie comme suit : 1 363 324,18 $ au titre de l'équilibre budgétaire et 1 360 875,82 $ au titre des taxes municipales et scolaires.

Soutien de projets d'équipement

Afin de permettre une meilleure diffusion des arts d'interprétation, le Ministère contribue à la réalisation d'un certain nombre de projets d'équipement, soit dans le cadre de son propre budget, soit dans celui d'interventions concertées avec l'Office de planification et de développement du Québec.

Le Ministère a apporté directement une aide financière globale de 1 162 910 $ à divers organismes pour l'acquisition d'un équipement majeur ou pour la rénovation de salles de spectacles.

Programme 6

Cinéma

Ce programme a pour objet de contribuer au développement du cinéma québécois.

1. Direction, soutien et promotion du cinéma

Service du cinéma et de l'audio-visuel

Mandat et objectifs

Le Service du cinéma a pour mandat de collaborer au développement et à la mise en oeuvre de la politique cinématographique.

À ce titre il doit :

— conseiller le Ministre en matière de programmes et de politiques cinématographiques et audio-visuelles ;
— développer et appliquer un programme de soutien technique ou financier des organismes du milieu ;
— assurer les liaisons fonctionnelles du Ministère avec les organismes appelés à contribuer à la réalisation de la politique cinématographique et audio-visuelle et entretenir avec eux des communications étroites ;
— procéder à l'analyse et à l'évaluation des organismes relevant du Ministère dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel ;
— veiller à l'application des lois et règlements sur le cinéma ;
— administrer un programme de subventions.

Le Service du cinéma a disposé en 1982-1983 d'un budget de 5 041 600 $ dont 809 600 $ ont été affectés à l'administration de la politique du cinéma et 4 000 000 $ à l'Institut québécois du cinéma. L'administration de la politique du cinéma comporte un programme d'aide financière aux organismes professionnels de conservation ou d'éducation cinématographiques ; cette aide s'est élevée à 724 000 $. La Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel a disposé d'une somme de 70 000 $ pour terminer ses travaux.

D'autre part, l'Institut québécois du cinéma s'est vu confier une enveloppe de 4 000 000 $ pour son fonctionnement et pour l'administration de ses programmes d'aide au secteur privé du cinéma.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1982-1983, les activités du Service du cinéma en regard de son mandat et de ses objectifs ont été les suivantes :

— analyse du rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel, et contribution à la préparation d'un nouveau projet de loi sur le cinéma et la vidéo ainsi qu'à la tenue d'une Commission parlementaire sur le sujet ;
— administration du programme de soutien technique ou financier des organismes du milieu ;
— continuation des liaisons fonctionnelles avec les organismes appelés à contribuer à la réalisation de la politique cinématographique et audio-visuelle ;
— analyse et évaluation des organismes relevant du Ministère dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel : Institut québécois du cinéma et Centre de documentation ;
— participation à l'application de la Loi sur le cinéma ; participation à l'exercice de l'entente-cadre du Ministère avec la Cinémathèque québécoise en ce qui concerne la nomination de trois membres au conseil d'administration de celle-ci ; préparation d'un dossier de base sur l'état de l'application du règlement concernant l'établissement et l'exploitation des ciné-parcs ;
— administration du programme de subventions conformément aux normes et politiques établies pour les organismes professionnels de cinéma.

Le Service du cinéma d'autre part, a entretenu des rapports de concertation avec plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, notamment le ministère des Affaires intergouvernementales, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le ministère des Communications.

Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel

La Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel a terminé ses travaux en juin 1982. Son rapport, qu'elle a rendu public en septembre 1982, s'intitule *Le cinéma, une question de survie et d'excellence*.

À la suite du dépôt de ce rapport, le Service du cinéma a participé à la préparation d'un nouveau projet de loi sur le cinéma et la vidéo, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1982 par le Ministre des Affaires culturelles, ainsi qu'aux travaux d'une Commission parlementaire, du 22 au 25 février 1982.

Le projet de loi sur le cinéma et la vidéo a pour objet de favoriser le développement du cinéma et de la vidéo au Québec et d'en assurer le contrôle et la surveillance. La Commission parlementaire a reçu 46 mémoires et entendu 36 personnes ou groupes dont la provenance est la suivante : ministères, organismes et sociétés publiques : 4% ; sociétés privées et entreprises : 29% ; associations et groupements des milieux

du cinéma : 42% ; autres associations représentant des intérêts divers : 18% ; grand public : 7%.

Institut québécois du cinéma

L'Institut québécois du cinéma a pour mandat :

— l'implantation d'une infrastructure artistique, industrielle et commerciale du cinéma ;
— le développement d'un cinéma québécois de qualité et l'épanouissement de la culture cinématographique dans toutes les régions du Québec ;
— le développement d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes dans le secteur du cinéma ;
— la promotion du court métrage et du cinéma pour enfants ;
— la liberté de création, et la liberté de choix du consommateur.

Le conseil de cet organisme, créé en 1975 par la Loi sur le cinéma, se compose de sept membres nommés par le gouvernement. L'Institut a conclu une entente avec le Ministre des Affaires culturelles, entente fixant les sommes mises à sa disposition et les modalités de leur utilisation.

L'Institut québécois du cinéma administre cinq programmes d'aide financière : aide à la production, aide à la scénarisation, aide à la distribution, aide à la diffusion et à l'exploitation, et aide à des projets spéciaux.

Enfin, l'Institut peut jouer un rôle de conseiller auprès du Ministre des Affaires culturelles en matière de classification, de promotion, de sous-titrage, de doublage et de contrôle de la distribution et de l'exploitation.

Centre de documentation cinématographique

Le Centre de documentation cinématographique a pour mandat de recueillir, de traiter et de mettre à la disposition du public et des milieux du cinéma des documents de toute nature sur le cinéma et l'audiovisuel. Il est considéré comme la plus importante cinémathèque d'Amérique du Nord et l'une des plus importantes du monde.

Le Centre de documentation cinématographique est un organisme d'État. Pour l'exercice 1982-1983, le Ministre en a confié par contrat la gérance à la Cinémathèque québécoise qui a reçu à cet effet la somme de 281 245 $.

Organismes majeurs de conservation et d'éducation cinématographiques

Cinémathèque québécoise

La Cinémathèque québécoise s'est fixé pour objectifs, entre autres, l'acquisition, la conservation et la mise en valeur du patrimoine cinématographique québécois. À ce titre, elle a reçu une aide financière de 346 800 $ qui lui a permis de continuer d'acquérir et de conserver des films québécois ainsi que de favoriser l'épanouissement de la culture cinématographique par divers moyens notamment des projections publiques de films et des publications.

Festival des films du monde

Le Festival des films du monde s'est entre autres fixé pour objectif de diffuser le cinéma international de qualité. À ce titre, il a reçu une aide financière de 75 000 $ qui l'a aidé à tenir au Québec un festival international de cinéma ainsi qu'un marché du film.

Centre éducatif en communications sociales

Le Centre éducatif en communications sociales a entre autres pour objectif de diffuser de l'information sur les films. À ce titre, il a reçu une aide financière de 18 000 $ qui l'a aidé à contribuer à l'éducation cinématographique des Québécois.

Autres organismes

La revue *Séquences* a reçu une subvention de 1 000 $ pour l'établissement d'un index de ses numéros, et l'Association québécoise des études cinématographiques a reçu 1 750 $ pour son premier programme d'activités.

Aide technique

Il y a eu de nombreuses rencontres avec les organismes et les associations professionnelles s'occupant de cinéma. Dans la plupart des cas, il s'agissait pour le ministère des Affaires culturelles de faire connaître sa contribution dans ce domaine et le rôle du Service du cinéma. Dans les autres cas, il s'agissait d'établir les conditions d'ententes à conclure avec le Ministère et de préciser les responsabilités respectives des parties.

Annexe 1

Jurys et comité d'évaluation du ministère des Affaires culturelles.

Le ministère des Affaires culturelles confie à des jurys ou à des comités d'évaluation, l'étude des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de bourses ou de subventions à l'intérieur de plusieurs de ses différents programmes.

Un jury rassemble des spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique. Les membres sont mandatés pour évaluer les projets présentés par des personnes ou des organismes et recommander ceux et celles qui devraient bénéficier d'une bourse ou d'une subvention. Le jury détermine en outre la somme à verser à chacun des candidats ou candidates ou organismes retenus.

Un comité d'évaluation remplit les mêmes fonctions qu'un jury sans toutefois déterminer les sommes à verser.

Le choix des jurés appartient au Ministère.

Dans le cas des jurys ou comités d'évaluation régionaux, le choix des jurés relève des bureaux régionaux du Ministère, en consultation avec les organismes régionaux de la culture.

Aide à la promotion du livre

Madame Isabelle Harnoix
Madame Danielle Lareau
Monsieur Ronald Martel

Aide à la publication de périodiques

Madame Thérèse Dumernil
Monsieur Joseph Bonenfant
Monsieur Marcel Godin

Aide aux archives nationalcs du Québec

Madame Ginette Noël
Madame Charlotte Thibault
Monsieur Georges Lapointe

Bourses du Québec

Arts visuels

Madame Sorel Cohen
Monsieur Peter Gnass
Monsieur René Viau

Arts d'interprétation

Madame Luce Guilbault
Monsieur Pierre Rolland
Monsieur Yves Cousineau
Monsieur Yves Taschereau

Métiers d'art

Madame Louise Panneton
Madame Hughette Lachapelle
Monsieur Louis Perrier

Littérature

Madame Suzanne Paradis
Madame Lise Gauvin
Monsieur Jacques Allard

Attribution des studios du Québec

Madame Françoise Riopelle
Madame Elise Paré-Tousignant
Monsieur Jacques-Henri Gagnon

Expositions aux délégations générales du Québec à Paris et à New-York

Madame Nell Tenhaaf
Monsieur Laurent Lamy
Monsieur Peter Krausz

Prix du Québec

Prix Paul-Émile Borduas

Madame Madeleine Dansereau
Madame Rose-Marie Arbour
Madame Andrée Paradis
Monsieur Ulysse Comtois
Monsieur Maurice Savoie

Prix Marie-Victorin

Madame Jacqueline Lecompte
Madame Andrée Roberge
Monsieur Aldee Cabana
Monsieur Roland Doré
Monsieur Anatole Joffe

Prix Athanase-David

Madame Louise Milot
Madame Hélène Ouvrard
Madame Madeleine Ouellette-Michalska
Monsieur André Major
Monsieur Pierre Morency

Prix Albert-Tessier

Madame Gaudeline Sauriol
Madame Louise Carré
Monsieur Rock Demers
Monsieur Claude Godbout
Monsieur Luc Perreault

Prix Denise-Pelletier

Madame Monique Miller
Madame Maryvonne Kendergi
Madame Ludmilla Chiriaeff
Monsieur Jean-Papineau Couture
Monsieur Jean-Paul Jeannotte

Prix Léon-Gérin

Madame Colette Carisse
Madame Louise Quesnel
Monsieur Hubert Charbonneau
Monsieur Laurent Picard
Monsieur Jean-Paul Rouleau

Aide aux organismes de Montréal-Centre

Organismes musicaux

Madame Louise Myette
Madame Louise Laplante
Madame Anne Lauber
Monsieur Louis Charbonneau
Monsieur Eugène Plawutsky

Société d'édition musicale

Madame Gisèle Ricard
Monsieur Armand Ferland
Monsieur Mario Duchesnes

Organismes de danse

Madame Suzanne Asselin
Madame Nicole Vachon
Monsieur Jean-Pierre Perreault
Monsieur François Ste-Marie

Organismes de théâtre

Madame Jasmine Dubé
Madame Élizabeth Bourget
Monsieur Gervais Gaudreault
Monsieur Adrien Gruslin
Monsieur John C. Goodwin

Aide aux expositions sur les galeries d'art

Madame Andrée Paradis
Monsieur Henri Barras
Monsieur Yvan Boulerice

Intervention communautaire en art visuel

Monsieur Peter Krausz
Madame Françoise Couture
Monsieur Martin Thivierge

Formation

— *Production en métiers d'art*
Région de l'Outaouais

Madame Marthe Sirois
Monsieur Roger Langevin
Monsieur Vincent Théberge

Région de l'est du Québec

Madame Yolande Fortin
Madame Louiselle Labrie
Monsieur Raymond Vennes
Monsieur Claude Roy

Secrétariat pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (membres des comités permanents)

Madame Andrée Paradis
Madame Louise Letocha
Madame Rose-Marie Arbour
Madame Clémence Bergeron
Madame Susanne Joubert
Monsieur Michel Dallaire
Monsieur Jacques Folch-Ribas
Monsieur Jean-Claude Leblond
Monsieur Jacques Toupin
Monsieur Michel Gallienne
Monsieur Evaris Saint-Gelais
Monsieur Laurent Bouchard

Soutien à la création

Est du Québec

Madame Céline Deguise
Madame Lise Lessard
Madame Marina Nerisson

Saguenay-Lac St-Jean

Madame Marguerite Sanchez
Madame Normande Simard-Vasil
Monsieur Robert Morency
Monsieur Renaud Thériault
Monsieur Alayn Ouellet

Québec

Madame Louise Rousseau
Madame Chantal Boulanger
Madame Suzanne Savoie
Monsieur Denis Lelièvre
Monsieur André Lachance

Mauricie-Bois-Francs

Madame Michelle Dion
Monsieur André Gaudreault
Monsieur Gatien Lapointe
Monsieur André Dupont
Monsieur Richard Normandin

Estrie

Madame Pierrette Mondou
Monsieur Robert Matteau
Monsieur Jacques Aubert
Monsieur René Béchard
Monsieur Marc Thibault

Montréal (sud)
Madame Monique Ferron
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Yvon Cozic
Monsieur Claude Grizé
Monsieur Maurice Piché

Montréal (Laurentides)
Madame Monique Khouzam
Monsieur Jacques Giraldeau
Monsieur Gilles Robert

Montréal (Lanaudière)
Madame Jovette Marchessault
Madame Mia Riddez-Morissette
Monsieur Gilles Simard

Montréal (Centre)

Littérature
Madame Nicole Brossard
Madame Suzanne Lamy
Madame France Théorêt

Arts multidisciplinaires et artisanat
Monsieur Serge Tousignant
Monsieur Maurice Savoie
Monsieur Pierre Boogaerts

Arts d'interprétation
Madame Françoise Riopelle
Monsieur Gilbert David
Madame Louise Hairbour

Outaouais
Monsieur Guy Mignault
Monsieur Michel V. Cheff
Monsieur Stéphane-Albert Boulais
Monsieur Jacques Michaud
Monsieur André Courchesne

Abitibi-Témiscamingue
Madame Joline Lalonde
Monsieur Pierre Beaulieu
Monsieur Jo Godefroid

Côte-Nord
Madame Thérèse Fournier
Madame Louise Rioux
Madame Anita Julien-Paquet

Connaissance et animation du patrimoine

Est du Québec
Monsieur Régis Jean
Monsieur Pierre Favron
Madame Lise Ouellet

Saguenay-Lac St-Jean
Monsieur Jean-Paul Simard
Monsieur Paul Tremblay
Monsieur Jean-Claude Simard

Québec
Madame Louise Escogido
Monsieur Réjean Bernard
Madame Hélène De Carufel

Mauricie-Bois-Francs
Madame Michèle Lemay-Munger
Monsieur Serge Clavet
Monsieur Jean-Marc Paradis

Estrie
Madame Céline Couture
Madame Anne McLaren
Monsieur Bernard Bureau

Montréal
Monsieur Yves Guillet
Madame Denise Tellier
Madame Huguette Dussault
Monsieur Pierre Bélanger
Madame Carole Desroches
Monsieur Christian Morrissoneau

Outaouais
Madame Louise Cantin
Monsieur Jean-Paul Moreau
Monsieur Bernard Dumouchel

Abitibi-Témiscamingue
Madame Marjolaine Leblanc
Madame Jeannine Gaudet-Brault
Monsieur Laurier Larouche

Côte-Nord
Madame Jocelyne Boudreault
Madame Thérèse Asselin
Monsieur Denis Turbis